

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le huit février à 19 h 00, le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 02 février 2021, s'est réuni à La Sucrierie sous la présidence de Madame Laurence PICARD, Maire.

Étaient présents : Laurence PICARD, Pascal FOURNIER, Sophie DELOISY, Daniel BOULVRAIS, Sarah ESMIEU, Jean BARDET, Claude LORENTER, Matthieu BRUN, Sylviane PERRIN, Eric DAMET, Mohammed MARWANE, Noua DIAB, Alain LIVACHE, Patrick ASHFORD, Brigitte DOZINEL, Michèle KIT, Sonia ROMAIN, Bertrand POULMAIRE, Xavier PIERRETTE, Kevin CHEVRIER, Gaby SAVANNE, Bastien GIBAUT, Valérie MARTINAUD, Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM, Pierre MAIREY, Valentin OUSSELIN

Ont donné procuration : Christine DARRAS à Sophie DELOISY, Franck RIESTER à Laurence PICARD, Milca DEL ZOTTO à Jean BARDET

Absents excusés : Christine DARRAS, Franck RIESTER, Milca DEL ZOTTO

Monsieur Jean BARDET, secrétaire de séance.

Laurence PICARD

Quelques mots concernant la diffusion du Conseil en ligne : la dépense est inscrite au budget et fait l'objet d'études techniques en ce moment. Donc j'espère que ça va avancer assez rapidement, sachant qu'on a un petit problème qui est de savoir la localisation. Faut-il installer le dispositif ici et en salle des mariages, ou est-ce que nous serons bientôt exonérés de ces problèmes de distanciation ? Toujours est-il que nous avons différents prestataires que nous avons contactés et que nous ne manquerons pas d'avancer sur ce sujet.

Je voulais vous dire aussi que j'ai bien pris note que les membres de la liste Coulommiers en Commun ne souhaitent pas faire partie du même groupe. Jusqu'alors elle s'exprimait d'une seule et même voix dans le magazine municipal. J'avais reçu un mail de Mme THEBAULT me disant que je l'avais citée comme autrice d'un courrier « qui aurait signifié que nous avions formé un groupe avec A. CANALE, P. THIERRY, M. IBRAHIM et C. CHAMOIS et moi, donc je me dois de clarifier les choses pour que vous n'usiez pas d'un pouvoir de censure basé sur une mauvaise interprétation de votre part . Et je vous remercie de reprendre le règlement intérieur et vous demande donc de me faire copie de ladite déclaration » - parce que pour former un groupe il faut une déclaration - « A moins que ça soit une erreur d'interprétation de votre part, auquel cas je vous remercie lors du prochain conseil de bien vouloir rétablir les choses ».

Alors j'ai bien compris, donc vous n'êtes pas un groupe. Je voudrais quand même Mme THEBAULT, parce que je me suis demandée si j'étais devenue folle, vous rappeler que Mme CHAMOIS m'a envoyé un mail le 3 juin signé Coralie CHAMOIS pour le groupe Coulommiers en Commun, M. IBRAHIM m'a envoyé un mail, également en juin, pour le groupe Coulommiers en Commun. Vous-même vous m'avez envoyé un mail le 31 octobre pour le groupe Coulommiers en Commun, un autre le 14 novembre signé le Groupe Coulommiers en Commun. Donc j'ai quand même quelques excuses sur le fait que j'avais pensé qu'il y avait un groupe Coulommiers en Commun, donc l'incident est clos. Donc l'espace réservé aux conseillers d'opposition sera divisé en 6 parties et non 2 comme c'était le cas jusqu'à présent. Donc chaque

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

élu va devoir nous faire parvenir d'ici le 1^{er} mars, sa contribution, d'un maximum de 700 mots. Je vous remercie de prendre contact avec Chloé BONTOUR. Donc effectivement c'est M. MAIREY qui se retrouve avec moins de place, mais c'est comme ça que ça fonctionne.

Un petit mot maintenant de la vaccination. Sachant que la vaccination dans notre centre de Coulommiers a commencé le 18 février à la Maison de santé. Chaque semaine 258 vaccinations depuis ce 18 janvier. Plus de 1000 rendez-vous ont déjà été pris jusqu'au 15 mars, pour les 2 injections. D'autres rendez-vous seront proposés, il y a en ce moment même une visio avec les services de l'ARS pour savoir quand nous allons pouvoir débloquer de nouveaux créneaux. A priori à partir du 22 février il y a 60 doses supplémentaires qui nous arrivent et à partir du 1^{er} mars 126 doses supplémentaires. C'est-à-dire que du 15 janvier au 15 février nous avons inscrit des premières injections, du 15 février au 15 mars ça concerne les deuxièmes injections. Donc en plus de ces deuxièmes injections, on nous rajoute des doses par semaine mais on a les infos quand c'est disponible. Donc pour ces doses supplémentaires il faut élargir les créneaux horaires pour assurer ces nouvelles vaccinations. Donc la semaine du 22 février on passerait de 14h à 18h30 et pour la semaine du 1^{er} mars de 13h à 18h30.

Je dois remercier vraiment très sincèrement les médecins de la Maison de santé, les infirmières, les pompiers, les agents de la Ville aussi, beaucoup, qui assurent la logistique et la permanence administrative, c'est un gros travail.

La mise en place de ce centre d'appel nous a obligés à modifier notre abonnement téléphonique parce qu'on a fait sauter le standard avec l'afflux d'appels dès qu'on a pu ouvrir cette ligne téléphonique et la réservation sur Doctolib. Donc c'est un coût de 720 €/an pour amplifier notre abonnement téléphonique. Il y a aussi mobilisation de 4 personnes avec téléphone et ordinateur pour prendre les rendez-vous des gens qui ne vont pas directement sur Doctolib, donc ils appellent et nos personnels prennent pour eux les rendez-vous sur Doctolib. Et puis, la mobilisation, déjà évoquée, du personnel de la Ville, pour le secrétariat tous les après-midi, 6 jours sur 7. Et puis voilà, le transport des doses aussi, on est allé chercher les doses à Melun. Là c'est pareil, le transport est pris en charge par la ville, et la mise en place des frigos, ordinateurs, bref c'est une grosse organisation logistique mais que nous sommes heureux d'avoir pu mettre en place, puisqu'au 3 février 641 personnes avaient pu être vaccinées dont 464 de la Communauté d'agglomération et 173 pour Coulommiers. Voilà un petit point sur ce sujet qui nous occupe beaucoup et on espère pouvoir amplifier encore les ouvertures de créneaux horaires quand nous aurons plus de doses de vaccins à disposition.

Je crois que pour l'instant j'en ai fini des informations que je voulais vous délivrer.

On peut passer à l'adoption des procès verbaux des 9 novembre et 14 décembre 2020.

Pardon Mme CANALE ?

Aude CANALE

Je voulais intervenir sur quelque chose qui vous est imposé également, c'est le nouveau protocole sanitaire dans les écoles. Nous avons reçu un courrier dans les cahiers des enfants, nous informant que dorénavant les enfants ne pourraient plus rester, en tout cas toute la semaine, dans leurs locaux de restauration classique on va dire. J'exprime ici quelque chose qui me pose souci quand même. Donc, je comprends bien que vous ayez des ordres du Ministère, mais à un moment donné, faire que des gamins se retrouvent dans un gymnase pour manger un repas froid en plein mois de février alors que ces mêmes gymnases ne peuvent pas être utilisés pour faire du sport, ça me pose souci. Bon, vous avez fait comme vous pouviez pour appliquer, mais je voulais savoir si au moins vous aviez fait remonter les difficultés de votre municipalité pour mettre en place ces protocoles avec toutes les conséquences que ça a pour les enfants, sans parler des masques qui ne sont maintenant plus autorisés faits-maison, donc ça a aussi un coût supplémentaire pour les familles. Alors peut-être que vous allez fournir des masques parce que des familles vont se retrouver en difficulté. Et par rapport au protocole sanitaire, enfin c'est délirant, parce qu'on voit tout et son contraire, est-ce que vous avez au moins des intentions de

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

faire remonter les difficultés auxquelles vous êtes exposées ? Parce que je trouve, pour moi, que c'est très violent pour les enfants aussi.

Laurence PICARD

Alors plaçons-nous dans le cas où nous recevons le protocole sanitaire qui nous impose un certain nombre de règles et que nous nous disions « c'est trop compliqué, on ne le fait pas », qu'auriez-vous dit ?

Là, on a un protocole sanitaire qui s'impose à nous. Je pense qu'il a du sens sanitaire. Je peux vous dire, Claude est là pour vous dire que les services se sont pris la tête un certain nombre d'heures pour arriver à trouver la solution la moins pénalisante, sachant que là on est sur 4 jours avant les vacances. Donc, 2 jours où les enfants, parce que ça va être alterné par enfant, il y a 2 jours où ils vont avoir un pique-nique dans un gymnase où on peut leur assurer les meilleures conditions sanitaires telles qu'elles nous sont imposées. Bien sûr il y a plein de Maires qui râlent, il y a aussi des Maires qui ne l'ont pas fait. Nous, on a choisi de le faire. On a fait le maximum pour que ça soit fait dans les meilleures conditions.

Je pense qu'à un moment il faut aussi que tout ne soit pas défiance, faites nous un tout petit peu confiance. C'est déjà une belle performance d'avoir réussi à ce que les enfants mangent au chaud, ils pique-niquent pas dans les stades à l'extérieur, on est bien d'accord ? Ils mangent au chaud. Ils sont très contents, enfin je sais que Claude a fait le tour ce matin des différentes restaurations. Voilà, maintenant on peut toujours trouver que c'est pas comme ça qu'il fallait faire, certes ça n'arrange personne, mais ça nous est imposé et moi je suis assez légaliste pour le coup, on fait au mieux. Claude si tu veux ajouter quelque chose sur la perception des enfants ?

Pour les masques, pour l'instant on n'a pas pris de décision particulière parce que je l'ai appris ce week-end, comme les autres, sachant qu'on a toujours dit pour les familles qui avaient des difficultés, on pouvait avoir, du côté du CCAS, des aides. Pour l'instant, on n'a pas eu de remontées ni des écoles, ni des enseignants sur cette question, en ce qui concerne les primaires.

Claude LORENTER

Avant de vous décrire ce que j'ai vu ce midi, avec Kévin, parce que Kévin a eu la gentillesse de m'accompagner, je voudrais vous rappeler quelques éléments de contexte. C'est-à-dire que le protocole, il a été mis en place en mai, lors de la reprise de l'école. Et, depuis on a eu 6 mises à jour. En général, quand on a une actualisation, on a 1 semaine pour le mettre en place. Cette semaine, il faut attendre la validation par la Préfecture, c'est extrêmement difficile. Je voudrais déjà avoir une pensée et du respect pour l'équipe d'animation qui travaille dans tous ces restaurants et qui, je vous assure, fait preuve d'un professionnalisme que je souhaite à tout le monde. A chaque fois, ils ont répondu présents et, à chaque fois, ils assurent, et effectivement à chaque fois on se dit on ne va pas y arriver et on y arrive, parce qu'ils sont là et parce qu'ils font leur boulot ! Je voudrais aussi rajouter, à chaque fois, en tout cas depuis que je suis à mon poste, à chaque fois que j'ai eu une mise à jour, j'ai pris le soin d'écrire aux parents pour leur expliquer ce qui se passait. Je suis en contact régulièrement avec les représentants des parents d'élèves qui entendent ce que je leur dis. Et je voudrais dire aussi que lors de la dernière mise à jour de janvier, on a cru cette fois-ci qu'on arrivait au bout du bout. J'ai demandé à Mme le Maire d'écrire aux parents pour les alerter en leur demandant, bien évidemment, dans la mesure de leur possibilité, de bien comprendre ce qui se passait et d'éviter, s'ils le pouvaient, de mettre les enfants à la cantine. Ce qui n'a eu aucun effet ! On a les restaurants qui sont pleins à craquer. Moi, mon travail c'est de faire que chaque enfant mange un repas tel qu'il est défini diététiquement. C'est ce qui se passe et encore aujourd'hui. Parce que vous avez des animateurs qui ont passé une semaine à réfléchir à la meilleure manière de mettre en place ce protocole. Et, effectivement, ne pas tomber dans le piège du protocole, à savoir, mettre les enfants dans leur classe 10 heures de la journée ou alors les faire attendre dans la cour pour faire 2, 3, 4 ou 5 services pour que tout le monde mange au restaurant. Il se trouve, qu'aujourd'hui, on est à peu près à 2 services par école. Que toutes les maternelles et la classe ULIS de Charles de Gaulle

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

mangent tous chaud toute la semaine et que effectivement sur 2 repas, les élémentaires vont manger un pique-nique cette semaine, dans des conditions qui sont tout à fait correctes. Les gymnases sont chauffés, nettoyés, il y a des tables, ils sont à distance demandée, et je peux vous assurer, Kévin est là pour témoigner, qu'ils étaient détendus, heureux et très contents de manger des chips aujourd'hui parce que c'était le pique-nique entre copines ou entre copains ! Je ne dis pas que ça va durer, je sais que c'est une situation compliquée. Mais, voilà, aujourd'hui le protocole nous demande d'avoir une partie des enfants qui vont manger des pique-niques.

Laurence PICARD

Sachant, tu ne l'as pas dit Claude, que le pique-nique coûte plus cher !

Claude LORENTER

Oui, parce qu'on a eu des retours de parents qui nous demandent de rembourser, on double le repas pour ceux qui mangent des pique-niques en termes de coût.

Laurence PICARD

Merci Claude.

C'est bon ? on peut continuer ?

Alors j'allais vous proposer d'approuver les procès verbaux des précédents conseils. Y a-t-il des remarques ? Non.

Je peux considérer qu'on les approuve. Je vous remercie.

N° 2021-DEL-001 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021 (DETR)

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) vise à subventionner les dépenses d'équipement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes.

Il y a trois projets :

1- Aménagements divers et travaux de sécurité :

Travaux liés à la vidéoprotection sur la commune

2- Equipements sportifs :

Aménagement d'un skate-park à Coulommiers

3- Développement touristique et culturel :

Travaux de conservation et de restauration de la Grotte de Coquillages du Musée des Capucins.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Pascal THIERRY

Bonsoir à tout le monde. Dire ce que je pense de la vidéosurveillance, vous le savez déjà, mais je voulais vous demander ce que vous allez faire encore avec 91 000 € sur le système vidéo. Ça c'est ma première question. Et puis par rapport à la demande de subvention par rapport à la Grotte aux Coquillages, alors moi je suis plutôt partisan de l'entretien du patrimoine, mais en ces temps un peu difficiles, vous venez d'évoquer le doublement du prix des repas, on va quand même consacrer là, 395 000 € pour cette restauration.

Alors la chapelle, elle est là depuis 4 siècles, ça fait peut-être 2 siècles qu'elle a besoin d'une restauration, est ce qu'on ne pouvait pas repousser ces travaux histoire de profiter de ces 400 000 € pour les consacrer à autre chose ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Malgré tout je vais voter pour la demande de subvention parce que j'ai pour habitude de voter pour les demandes de subvention, en me disant que si on obtient des subventions c'est plutôt un bien pour la Ville.

Laurence PICARD

Dans le dossier qui a été joint, il y a un ordre de priorité des dossiers. Le financement pour la Grotte, il est en 3. Donc si on a déjà le 1 et le 2 on sera contents, sur le 3 on a d'autres subventions ailleurs, donc ça ne remet pas en cause le projet de la Grotte des coquillages mais c'est en lien avec le projet de restauration du site avec la Maison des Fromages, c'est déjà très engagé, il y a déjà des subventions qu'on a obtenues, donc on ne remet pas en cause ce projet. Donc on continue et on avance bien.

Mais je suis ravie d'entendre que vous allez voter cette demande de subvention.

Pascal THIERRY

Mme le Maire vous n'avez pas répondu à ma 1^{ère} question.

Laurence PICARD

Oui pardon. Matthieu est ce que tu peux répondre sur l'évolution de la vidéoprotection.

Matthieu BRUN

91 000€, c'est notamment, mais pas que, pour l'amélioration du système. Ce ne sont pas de nouvelles caméras, c'est le remplacement de certaines caméras qui ont été posées en premier, il y a plusieurs années, qui ne répondent plus au standard. Une caméra c'est comme un ordinateur que vous avez acheté il y a 10 ans, et bien malheureusement il est dépassé, il ne se met plus à jour. Une caméra c'est exactement pareil. Dans les 91 000 € vous avez notamment une extension de notre serveur qui nous permet de conserver les images et le remplacement de quelques caméras (4 ou 5), il y a le câblage de certaines d'entre elles. C'est pareil, le câblage ça nécessite un entretien, et puis de mémoire le remplacement d'écrans dans le centre de supervision urbaine qui ont besoin d'être remplacés. Tout ceci a un coût, mais il n'y a pas de nouvelles caméras installées en 2021. Nous faisons ce que nous nous sommes engagés à faire, c'est-à-dire remplacer du matériel par du matériel plus optimisé. Et nous étudions la possibilité d'en déplacer certaines qui étaient opérantes à une époque et ne le sont plus forcément aujourd'hui parce que la délinquance, par exemple, se déplace.

Laurence PICARD

Merci Matthieu BRUN. D'autres questions ?

Passons au vote.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L.2334-32 à L.2334-39,

VU l'article n°179 de la loi 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, relatif à la création de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux),

VU la circulaire de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne en date du 2 décembre 2020 relative aux modalités d'attribution, pour l'exercice 2021, de la DETR,

CONSIDÉRANT que la DETR vise à subventionner les dépenses d'équipement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que les travaux suivants, qui seront inscrits au budget 2021, sont éligibles à la DETR pour l'année 2021 :

1- Aménagements divers et travaux de sécurité :

Travaux liés à la vidéoprotection sur la commune

2- Equipements sportifs :

Aménagement d'un skate-park à Coulommiers

3- Développement touristique et culturel :

Travaux de conservation et de restauration de la Grotte de Coquillages du Musée des Capucins.

PROPOSE

- de solliciter l'aide financière de l'État par l'attribution d'une subvention à son montant maximum, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021,
- de dire que les travaux décrits ci-dessus feront l'objet d'une inscription budgétaire 2021,
- d'approuver le plan de financement joint en annexe,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette demande d'aide financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de solliciter l'aide financière de l'État par l'attribution d'une subvention à son montant maximum, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021,
- de dire que les travaux décrits ci-dessus feront l'objet d'une inscription budgétaire 2021,
- d'approuver le plan de financement joint en annexe,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette demande d'aide financière.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-002 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE POSTE DE DIRECTEUR DE PROJET « ACTION COEUR DE VILLE » AUPRÈS DE L'ANAH

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Je ne reviens pas sur le programme « Action Cœur de Ville » que vous connaissez parce qu'on en parle très régulièrement. Il s'agit ici du financement du poste de directeur de projet en charge du suivi du programme, à hauteur de 25 % chaque année.

Donc comme l'année dernière, nous sollicitons l'ANAH, pour le financement de ce poste.
Des questions ?

Pascal THIERRY

Ce n'est pas une question, c'est une remarque. Simplement, moi, j'aurais aimé trouver dans le dossier la convention cadre du 24 octobre 2018 parce qu'il y a un certain nombre de conseillers ici qui n'étaient pas élus à ce moment-là, donc je l'ai demandée à la DGS et j'aimerais que vous me la fassiez parvenir.

Laurence PICARD

Vous allez la recevoir, il n'y a pas de problème, c'était joint à la délibération qui date de septembre 2018. C'était donc public, il n'y a pas de secret, rien de caché.
Passons au vote.

Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Instruction du gouvernement du 10 janvier 2018 relative au lancement du programme « Action Cœur de Ville » et à l'identification des villes éligibles et des premières orientations de mise en œuvre,

VU la liste des 222 communes bénéficiaires annexée à cette instruction parmi lesquelles figure la ville de Coulommiers,

VU la délibération n° 2018-DEL-074 de la Ville de Coulommiers autorisant la signature de la convention-cadre pluriannuelle établie dans le cadre de ce programme,

VU la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » signée le 24 octobre 2018,

CONSIDÉRANT la volonté affirmée par la municipalité de poursuivre son projet de redynamisation urbaine et commerciale,

CONSIDÉRANT la possibilité pour la commune de bénéficier d'un soutien financier de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Habitat) pour le financement du poste de directeur de projet en charge du suivi du programme « Action Cœur de ville »,

PROPOSE

- de solliciter une subvention, au taux maximum, au titre du programme « Action Cœur de Ville », auprès de l'ANAH, pour le financement de ce poste pour l'année 2021,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- de solliciter une subvention, au taux maximum, au titre du programme « Action Cœur de Ville », auprès de l'ANAH, pour le financement de ce poste pour l'année 2021,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-003 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES AU TITRE DES TRAVAUX DE RESTAURATION SUR MONUMENTS HISTORIQUES

EXPOSÉ :

Jean BARDET

Le Musée, labellisé Musée de France, évoque l'histoire briarde en rassemblant des collections de la préhistoire au XIX^{ème} siècle. Il est aussi connu pour son incroyable Grotte de coquillages, située au cœur de la chapelle.

S'appuyant sur la réputation mondiale du Brie de Coulommiers, la Communauté d'Agglomération souhaite créer un centre d'interprétation dédié à ce produit du terroir emblématique et au-delà à la diversité des fromages de Brie. L'équipement sera aménagé dans l'ancien couvent des Capucins.

La Ville de Coulommiers et la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie se sont ainsi associées pour faciliter la réalisation de cette opération structurante. La Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie a été dénommée, dans ce cadre, Maître d'Ouvrage du projet de réalisation d'une Maison des Fromages de Brie.

La Ville de Coulommiers prendra à sa charge la rénovation du Musée municipal actuel et la réfection de la Grotte de coquillages, retenue par ailleurs au titre de la mission Stéphane Bern.

Dans cette perspective, l'Eglise Notre-Dame-des-Anges actuelle, qui accueille le Musée, fera l'objet d'importants travaux de rénovation, qui seront déclinés en plusieurs étapes :

- réhabilitation de la structure architecturale (gros œuvre, charpente, menuiseries, métallerie...),
- modernisation des expositions, en cohérence avec le Projet scientifique et culturel du Musée,

Sont également prévus des travaux de restauration et de mise en valeur de la Grotte de coquillages, sur la base d'une étude patrimoniale préalable.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention, au taux le plus élevé, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour la réalisation de ces travaux.

Laurence PICARD

Merci Jean. Des questions ?

Pascal THIERRY

Oui je voudrais savoir quel est le taux le plus élevé parce que je pense que la commune sera amenée aussi à participer à cette restauration ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Bien sûr, alors le taux le plus élevé on le saura quand on nous donnera la subvention. On demande le maximum. C'est de l'ordre de 700 et quelques mille euros espérés.

Pascal THIERRY

En général ce sont des taux par rapport au projet, sachant qu'une subvention ne doit pas dépasser 80 % de l'opération ?

Laurence PICARD

Oui, voilà. Oui mais là, et je vous en ai déjà parlé dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, l'Etat nous a annoncé 800 000 € de subvention, c'est un montant, ce n'est pas un taux. Sachant qu'après le montage financier des opérations ne doit pas aller effectivement au-delà des 80 %

Pascal THIERRY

Et donc, aujourd'hui, vous pouvez nous dire combien cette opération va coûter à la commune ?

Laurence PICARD

Non, tant qu'on n'a pas les notifications des subventions. On espère les 80%, mais si on a moins... C'est comme dans toute opération.

Pascal THIERRY

Vous avez un plan de financement prévisionnel de l'opération ?

Laurence Picard

Oui, mais avec des inconnues.

Pascal THIERRY

On en est à combien ?

Laurence PICARD

On a la Fondation du Patrimoine qui nous a déjà donné 20 000 €, on a eu des dons 29 400 €, on a les monuments historiques qu'on espère avoir, la DRAC dans le cadre du CPER, on a la DETR qu'on a demandée dans la précédente question mais qu'on n'est pas sûr d'obtenir. Donc, voilà, c'est le principe d'essayer d'avoir un maximum de subventions pour que la charge restante à la commune soit la moins importante possible.

Pascal THIERRY

Vous ne répondez pas à la question.

Laurence PICARD

Mais je ne peux pas vous répondre. Je ne peux pas vous dire « on aura tant de pourcents de l'Etat, tant de pourcents de la Région, du Département et de la DRAC », parce que je ne le sais pas !

Tant qu'on n'a pas la notification de la subvention, ça ne rentre pas dans le budget de la ville, parce qu'on ne mise pas sur de l'hypothétique. Donc tant que ça n'est pas dans nos recettes, on ne le prend pas en compte.

Mais il faut bien à un moment, qu'on demande la subvention pour l'avoir.

Pascal THIERRY

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mais je suis d'accord avec vous, simplement, aujourd'hui vous auriez pu me dire on estime que la participation de la ville va être de X milliers d'euros.

Laurence PICARD

Et bien ça va être de X milliers d'euros.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Coulommiers de rénover le musée municipal en vue du projet global de réalisation d'une Maison des Fromages de Brie en lien avec la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie,

CONSIDÉRANT les travaux de rénovation de l'Église Notre-Dame-des-Anges qui accueille le Musée municipal, et de la Grotte de coquillages, qui seront entrepris dans ce cadre,

CONSIDÉRANT l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les travaux et études sur monument historique,

CONSIDÉRANT que le projet porté par la Ville de Coulommiers peut faire l'objet d'une subvention par la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

PROPOSE

- d'annuler la délibération n°2019-DEL-103 du 9 septembre 2019,
- de demander une subvention, au taux le plus élevé, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour les travaux de rénovation de l'Église Notre-Dame-des-Anges qui abrite le Musée municipal, et de la Grotte de coquillages,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et à signer tout document y afférant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'annuler la délibération n°2019-DEL-103 du 9 septembre 2019,
- de demander une subvention, au taux le plus élevé, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour les travaux de rénovation de l'Église Notre-Dame-des-Anges qui abrite le Musée municipal, et de la Grotte de coquillages,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et à signer tout document y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-004 - APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE

EXPOSÉ :

Daniel BOULVRAIS

La commune est actuellement adhérente à la convention unique du Centre Départemental de Gestion, qui nous permet d'accéder à des services spécifiques, à la demande.

Le CDG et son Conseil d'administration ont validé le 27 novembre 2020, le renouvellement du principe de conventionnement unique, matérialisé par une convention « support », préalable à l'accès de ces prestations.

Le CDG souhaite faciliter, ainsi, le recours à ses prestations en matière de :

- Conseils statutaires sur la carrière du fonctionnaire ;
- expertise en Hygiène et Sécurité ;
- maîtrise du handicap et de l'inaptitude physique ;
- conseils et études ergonomiques en vue d'un maintien dans l'emploi.

Nous pourrions par exemple y avoir recours pour :

- une étude ergonomique (1428 euros /3 jours)
- calculer des droits à allocation retour à l'emploi d'un agent (204 euros);
- dispenser une formation obligatoire pour notre assistant de prévention (351 euros/jour),
- former nos membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (596 euros/jour)...

Il est proposé de renouveler cette adhésion.

Laurence PICARD

Merci Daniel.

Des questions ?

Pierre MAIREY

Si, une précision. Il ne peut pas y avoir un peu plus de précisions en termes d'horaires ? d'heures ? C'est par jour, mais dans une journée on peut espérer combien d'heures de formation.

Daniel BOULVRAIS

Une journée c'est un jour de formation. Alors tout dépend si la formation a lieu in situ ou à l'extérieur, puisqu'on paye aussi les déplacements. Logiquement, c'est 7 heures de travail.

Laurence PICARD

C'est bon ?

Merci

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéas 2 et 25 ;

Vu la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 27 novembre 2020 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne.

CONSIDERANT que la loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département ;

CONSIDERANT que ces missions sont détaillées aux articles 23-I, 24 alinéas 2 et 25 de la loi précitée ;

CONSIDERANT que leur périmètre couvre les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL ;

CONSIDERANT que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation ;

CONSIDERANT que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique » ;

CONSIDERANT que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées ;

CONSIDERANT que la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dues, qu'avec la due production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexes ;

PROPOSE

ARTICLE 1 : La convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne est approuvée.

ARTICLE 2 : Madame le Maire est autorisée à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

DECIDE

ARTICLE 1 : La convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne est approuvée.

ARTICLE 2 : Madame le Maire est autorisée à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-005 - TABLEAU DES EFFECTIFS

EXPOSÉ :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Daniel BOULVRAIS

Il est proposé de modifier la répartition des postes au sein de la Police municipale pour permettre le recrutement de deux agents sur les grades de brigadier-chef principal et/ou de gardien-brigadier.

TITULAIRES ET STAGIAIRES				
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF		DONT TNC
		actuel	nouveau	
Collaborateur de cabinet		1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE		74	74	3
Attaché Hors Classe	A	1	1	0
Attaché Principal	A	3	3	0
Attaché	A	4	4	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	5	5	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	3	3	0
Rédacteur	B	5	5	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	11	11	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	21	21	0
Adjoint administratif	C	21	21	3
FILIERE TECHNIQUE		181	181	8
Ingénieur principal	A	2	2	0
Ingénieur	A	1	1	0
Technicien principal de 1ère classe	B	6	6	0
Technicien principal de 2ème classe	B	4	4	0
Technicien	B	4	4	0
Agent de maîtrise principal	C	10	10	0
Agent de maîtrise	C	10	10	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	14	14	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	44	44	0
Adjoint technique	C	86	86	8
FILIERE SOCIALE		9	9	1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	C	3	3	0
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2è classe	C	6	6	1
FILIERE SPORTIVE		4	4	0
Educateur activités physiques et sportives ppal de 1ère classe	B	2	2	0
Educateur activités physiques et sportives ppal de 2ème classe	B	1	1	0
Opérateur des activités physiques et sportives principal	C	1	1	0
FILIERE CULTURELLE		30	30	6
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	1	1	0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	5	5	3
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	3	3	1
Assistant d'enseignement artistique	B	4	4	1
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1	1	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	2	2	0
Assistant de conserv. du patrimoine et des bibliothèques	B	1	1	0
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	2	2	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	5	5	0
Adjoint du patrimoine	C	5	5	1
FILIERE ANIMATION		39	39	7
Animateur principal de 1ère classe	B	1	1	0
Animateur	B	2	2	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	7	7	1
Adjoint d'animation	C	29	29	6
FILIERE POLICE MUNICIPALE		15	15	0
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	B	1	1	0
Chef de service de police municipale	B	1	1	0
Chef de police municipale	C	2	2	0
Brigadier chef principal	C	4	6	0
Gardien-Brigadier	C	7	5	0
EMPLOIS NON CITES		0	0	0
TOTAL GENERAL		353	353	25

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Des questions ?

Pascal THIERRY

C'est juste une remarque. Je pense que je me suis fait avoir en le lisant, j'ai pensé que c'était un recrutement et M. BOULVRAIS vient de parler de recrutement. En réalité, c'est une promotion ?

Laurence PICARD

Non, c'est pour ne pas bloquer sur les recrutements. C'est un réajustement du tableau des effectifs pour ne pas bloquer sur les recrutements en cours.

Pascal THIERRY

Expliquez-moi, je n'ai pas compris.

Daniel BOULVRAIS

C'est un changement de répartition, on est bien d'accord ? Et donc pour faire un recrutement on est obligé d'avoir un poste, donc on est obligé de créer ce poste. C'est une coque vide et on va mettre quelqu'un dedans, voilà.

Pascal THIERRY

Non mais là dans les effectifs actuels on a 353, effectif nouveau 353

Daniel BOULVRAIS

Non on parle de modifier la répartition pour un recrutement.

Pascal THIERRY

D'accord, donc c'est une promotion.

Laurence PICARD

Non, c'est un changement.

Daniel BOULVRAIS

On crée ce poste pour faciliter le recrutement.

Pascal THIERRY

Pour moi, vous allez faciliter le recrutement mais aujourd'hui il y a 2 agents de la Police qui vont monter en grade pour recruter 2 agents.

Daniel BOULVRAIS

Ce qu'on veut dire c'est qu'il y avait des postes ouverts à des grades et on change les grades dans d'autres postes.

Pascal THIERRY

Donc c'est bien de la promotion !

Laurence PICARD

Non ce sont des recrutements, ça j'en suis sûre !

Pascal THIERRY

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. BOULVRAIS vous m'expliquerez ça en particulier pour que je comprenne bien parce que actuel 353 nouveau 353 pour moi on ne change pas le nombre d'agents.

Laurence PICARD

Mais parce qu'il y a eu des départs, donc on recrute et pour faciliter le recrutement on crée un poste à un autre niveau.

Pascal THIERRY

Bon, si les autres ont compris je suis content pour eux. Merci.

Madame le Maire,

VU la loi du 13 juillet 1983,

VU la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

VU l'arrêté du 03 novembre 1958 modifié,

VU le tableau des effectifs, portant création des postes et autorisant le Maire à recruter,

CONSIDERANT qu'il convient de créer des postes afin de prévoir des recrutements, et de les intégrer au tableau des effectifs,

PROPOSE

- de créer 2 postes de brigadier-chef principal (de 4 à 6) en réduisant parallèlement de 2 unités le nombre de postes de gardien-brigadier (de 7 à 5) ;
 - d'intégrer ces dispositions au tableau des effectifs ;
 - de rappeler que le maire est autorisé en cas de vacance de poste à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement (y compris le recours en cas de nécessité à un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984) sur tous les postes figurant au tableau des effectifs, qui porte création de ces postes ;
 - de prévoir les crédits nécessaires à ces postes ;
 - d'adopter le tableau des effectifs modifié figurant en annexe.
- DECIDE
- de créer 2 postes de brigadier-chef principal (de 4 à 6) en réduisant parallèlement de 2 unités le nombre de postes de gardien-brigadier (de 7 à 5) ;
 - d'intégrer ces dispositions au tableau des effectifs ;
 - de rappeler que le maire est autorisé en cas de vacance de poste à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement (y compris le recours en cas de nécessité à un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984) sur tous les postes figurant au tableau des effectifs, qui porte création de ces postes ;
 - de prévoir les crédits nécessaires à ces postes ;
 - d'adopter le tableau des effectifs modifié figurant en annexe.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-006 - REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2020-REGIE SERVICE CULTUREL

EXPOSÉ :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean BARDET

Le résultat de l'exercice 2020 permet d'être rapidement connu avec les outils informatiques.

Par ailleurs, ce résultat est corroboré avec le comptable public.

Le principe de reprendre par anticipation ce résultat, permet d'intégrer les besoins de la régie service culturel dans le cadre du budget primitif pour l'année 2021.

Le projet de délibération permet :

De constater par anticipation les résultats du budget de la régie service culturel de l'exercice 2020 suivants :

Excédent de la section de fonctionnement 2020	215 017 ,40 €
---	---------------

D'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2020, soit 215 017,40 € au compte 002 du budget primitif 2021 afin de couvrir les besoins de financement de la section de fonctionnement.

De préciser que les éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2020 feront l'objet d'une régularisation

Laurence PICARD

Des questions ?

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2311-5,

VU l'instruction comptable M14,

VU les états des restes-à-réaliser au 31 décembre 2020 établis par l'ordonnateur,

VU les états des restes à réaliser visés par le comptable,

CONSIDÉRANT que l'instruction M14 permet de reporter au budget de manière anticipée et dans leur intégralité les résultats de l'exercice antérieur sans attendre le vote du compte administratif,

CONSIDÉRANT que ces résultats doivent être justifiés par une fiche de calcul du résultat prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable), les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur) et une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable),

CONSIDÉRANT que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2021. Cette régularisation portera sur les écarts éventuels entre le résultat évalué et le résultat constaté, ainsi qu'entre le besoin de financement estimé et le besoin de financement constaté,

PROPOSE

- De constater par anticipation les résultats du budget de la régie du service culturel de l'exercice 2020 suivants :

Excédent de la section de fonctionnement 2020	215 017,40 €
---	--------------

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- D'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2020, soit 215 017,40 € au compte 002
– recettes de fonctionnement du budget primitif 2021 de la régie du service culturel

- De préciser que les éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2020 feront l'objet d'une régularisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De constater par anticipation les résultats du budget de la régie du service culturel de l'exercice 2020 suivants :

Excédent de la section de fonctionnement 2020	215 017,40 €
---	--------------

- D'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2020, soit 215 017,40 € au compte 002
– recettes de fonctionnement du budget primitif 2021 de la régie du service culturel

- De préciser que les éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2020 feront l'objet d'une régularisation

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 29 voix pour , 4 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS)

N° 2021-DEL-007 - ADOPTION DU BUDGET 2021 -REGIE SERVICE CULTUREL

EXPOSÉ :

Jean BARDET

La Régie du service Culturel a établi ses prévisions budgétaires pour l'année 2021 pour un total de 491 269 €.

Ce budget a pour enjeu de :

- maintenir les mêmes montants concernant les accueils de compagnies,
- remplacer chaque spectacle reporté,
- maintenir une saison 2021-2022 afin préserver notre public.

Pour cela, la régie du service culturel s'appuie sur le résultat de fonctionnement reporté de 215 017,40 € mais aussi sur une participation du Département à hauteur de 50 000 € et d'une participation de la ville à hauteur de 100 000 €.

Une autre partie de recettes représentent ses fonds propres (la billetterie et les cotisations) pour 126 251,60 €.

Sur cette base, le Conseil Municipal est invité à délibérer et voter ce budget pour l'année 2021.

Laurence PICARD

Y a-t-il des questions ?

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 18 du règlement de la régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel notifiant que le Conseil Municipal, sur avis du Conseil d'Exploitation, vote le budget de la régie et délibère sur les comptes,

Vu l'accord du Conseil d'Exploitation et l'avis de la commission des affaires culturelles en date du 25 janvier 2021,

Vu l'annexe jointe à la présente délibération,

PROPOSE

- D'adopter le budget 2021 de la régie du service culturel pour la somme de 491 269,0 €
- De reprendre le résultat de fonctionnement 2020 arrêté à la somme de 215 017,40 €
- De dire que la participation de la ville est de 100 000 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- Adopte le budget 2021 de la régie du service culturel pour la somme de 491 269,00 €
- Reprend le résultat de fonctionnement 2020 arrêté à la somme 215 017,40 €
- Dit que la participation de la ville est de 100 000 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 29 voix pour, 4 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS)

N° 2021-DEL-008 - REDUCTION EXCEPTIONNELLE COVID 19 SUR LES COTISATIONS TRIMESTRIELLES - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

EXPOSÉ :

Jean BARDET

La crise sanitaire apparue en 2020 impacte fortement le fonctionnement des cours du Conservatoire de Musique. Des cours à distance ont été mis en place pendant les périodes de confinement, puis de couvre-feu suivant les mesures déclinées par la parution des Décrets.

Ces alternatives pédagogiques ont permis la continuité d'apprentissage et garantissent le maintien du lien avec les élèves mais la qualité des cours à distance ne peut égaler celle des cours en présentiel, en raison de l'absence de contact direct avec l'élève, des difficultés techniques. De même, certaines activités n'ont pu être assurées en distanciel (ensembles, orchestres, ateliers de pratique collective).

Pour compenser cette perte de qualité, il est proposé :

- d'appliquer une réduction de 50% sur les tarifs trimestriels des cours ayant été assurés à distance,
- d'appliquer une réduction de 50% sur les tarifs trimestriels des cours d'élèves majeurs non autorisés à être accueillis en présentiel (décret du 14 décembre 2020) et d'annuler la cotisation trimestrielle des activités n'ayant pas pu être assurées à distance.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal la modification des tarifs trimestriels des cotisations concernées par les périodes de confinement et de couvre-feu avec :

- L'application d'une réduction exceptionnelle de 50% sur les tarifs des cotisations des cours à distance.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- L'application d'une réduction exceptionnelle de 50% sur les cotisations cours à distance des élèves majeurs non autorisés à être accueillis en présentiel (décret du 14 décembre 2020).
- L'annulation des cotisations pour les activités de pratique collective n'ayant pu être assurées à distance pendant les périodes de confinement.
- La modification des tarifs trimestriels du Conservatoire de Musique en conséquence qui s'établissent comme ci-dessous avant réduction

Sur la page suivante vous avez donc les tarifs trimestriels pour les habitants de Coulommiers, pour les extérieurs. A noter que le manque à gagner est estimé à fin janvier à environ 19 000€ en tenant compte de la réduction qui sera appliquée sur le premier trimestre également.

TARIFS TRIMESTRIELS

	COULOMMIERS	EXTERIEURS
<u>Eveil ou Jardin musical</u>	30,00 euros	62,00 euros
<u>Formation musicale</u>	30,00 euros	62,00 euros
<u>Solfège ado/adultes</u>	30,00 euros	62,00 euros
<u>Parcours découverte</u>	63,00 euros	139,00 euros
Instrument		
30' (1^{er} Cycle)	84,00 euros	186,00 euros
45' (2^{ème} Cycle)	128,00 euros	280,00 euros
60' (3^{ème} Cycle)	146,00 euros	340,00 euros
Chant		
30' (1^{er} Cycle)	101,00 euros	224,00 euros
45' (2^{ème} Cycle)	152,00 euros	334,00 euros
60' (3^{ème} Cycle)	176,00 euros	406,00 euros
<u>Chorale d'enfants</u> (Gratuit pour les élèves déjà inscrits)	30,00 euros	62,00 euros
<u>Atelier d'Art Lyrique</u>	67,00 euros	150,00 euros
<u>Orchestres à Cordes et à Vents</u>	26,00 euros	35,00 euros
<u>Atelier Jazz</u>	26,00 euros	35,00 euros
<u>Atelier Musiques Actuelles</u>	26,00 euros	35,00 euros

Laurence PICARD

Merci Jean, des questions ?

Pascal THIERRY

Je voulais juste profiter de cette question pour vous dire que lors du dernier conseil communautaire, ma collègue Aude CANALE et moi avons voté pour la même délibération qui concernait l'école de musique de la Ferté-sous-Jouarre. Alors, je voudrais savoir, parce que j'ai lu qu'il y aurait un rapprochement, une harmonisation entre l'école de musique de la Ferté-sous-Jouarre et le Conservatoire de musique de Coulommiers, savoir où en était ce projet d'harmonisation ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean BARDET

Pour l'instant il n'est pas d'actualité, ça fait partie des pourparlers mais rien n'est acté encore. Nous sommes vigilants à ce que personne ne soit pénalisé, donc il n'y a rien de fait pour l'instant.

Laurence PICARD

Merci Jean.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n°96/216 portant création d'une régie de recettes pour l'École Municipale de Musique,

VU la décision n°2015-DEC-023 du 30 juin 2015 portant la modification des tarifs de l'École de Musique, la délibération n°2015-DEL-109 du 17 décembre 2015 portant la création de nouveaux tarifs et la délibération n°2020-DEL-145 du 9 novembre 2020 portant la création de deux nouveaux tarifs,

VU l'avis favorable de la Commission des Affaires Culturelles en date du 25 janvier 2021 portant sur la mise en place d'une réduction exceptionnelle de 50% Covid 19 sur les cotisations trimestrielles des élèves ayant eu leurs cours à distance, ainsi que sur les cotisations trimestrielles des élèves majeurs non autorisés à être accueillis en présentiel (décret du 14 déc. 2020) et sur l'annulation des cotisations des activités n'ayant pu être assurées,

CONSIDÉRANT la nécessité de d'appliquer une réduction de 50% sur les tarifs trimestriels des cours à distance pour compenser la perte de qualité,

CONSIDÉRANT la nécessité d'annuler les cotisations des activités n'ayant pu être assurées,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les tarifs trimestriels du Conservatoire de Musique en conséquence,

PROPOSE

Durant l'empêchement de fonctionnement normal décidé réglementairement :

- D'appliquer une réduction exceptionnelle de 50% sur tarifs trimestriels des cotisations des élèves ayant eu leurs cours à distance.
- D'annuler les cotisations pour les activités de pratique collective n'ayant pu être assurées à distance.
- De modifier les tarifs trimestriels du Conservatoire de Musique en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Durant l'empêchement de fonctionnement normal décidé réglementairement :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- D'appliquer une réduction exceptionnelle de 50% sur tarifs trimestriels des cotisations des élèves ayant eu leurs cours à distance.
- D'annuler les cotisations pour les activités de pratique collective n'ayant pu être assurées à distance.
- De modifier les tarifs trimestriels du Conservatoire de Musique en conséquence.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-009 - REDUCTION EXCEPTIONNELLE COVID 19 SUR LES COTISATIONS DES ATELIERS CULTURELS

EXPOSÉ :

Jean BARDET

De la même manière qu'il a été proposé d'appliquer une réduction de 50% sur les tarifs de Conservatoire pour les cours assurés en distanciel, cette même disposition est soumise à l'approbation du conseil municipal pour les tarifs des ateliers culturels, à savoir :

Il est proposé :

Durant l'empêchement de fonctionnement normal décidé réglementairement :

- d'appliquer une réduction de 50% sur les tarifs des ateliers culturels ayant été assurés à distance,
- d'annuler les cotisations pour les activités n'ayant pu être assurées à distance
- de dire que la régularisation (remboursement-facturation) sera effective courant du troisième trimestre.

A noter que le manque à gagner est estimé à fin janvier à environ 4 713.29 €

Ateliers	Coulommiers	extérieur
art plastique enfant <i>2h de cours pour 31 séances</i>	145	190
art plastique adulte, art dramatique <i>3 h de cours</i>	220	280
Art dramatique enfant <i>1,5 h de cours</i>	110	140
Sculpture <i>3 h de cours + occupation (100 euros)</i>	320	380
Voix Privées Voix Publiques <i>3 h de cours sur 18 séances</i>	126	162
Composition musicale	70	90
<i>IMPRO</i>	145	190
Théâtre adulte seniors	145	190

Laurence PICARD

Des questions ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2018 DEL 059 du 25 juin 2018 portant notamment création d'un nouvel atelier

VU l'avis favorable de la Commission des Affaires Culturelles en date du 25 janvier 2021 portant sur la mise en place d'une réduction exceptionnelle de 50% Covid 19 sur les cotisations des élèves ayant eu leurs cours à distance et sur l'annulation des cotisations des activités n'ayant pu être assurées,

CONSIDÉRANT la nécessité d'appliquer une réduction de 50% sur les tarifs des ateliers ayant eu lieu à distance pour compenser la perte de qualité,

CONSIDÉRANT la nécessité d'annuler les cotisations des activités n'ayant pu être assurées,

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser (remboursement-facturation) au courant du troisième trimestre.

PROPOSE

Durant l'empêchement de fonctionnement normal décidé réglementairement :

- d'appliquer une réduction de 50% sur les tarifs des ateliers culturels ayant été assurés à distance,
- d'annuler les cotisations pour les activités n'ayant pu être assurées à distance
- de dire que la régularisation (remboursement-facturation) sera effective courant du troisième trimestre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Durant l'empêchement de fonctionnement normal décidé réglementairement :

- d'appliquer une réduction de 50% sur les tarifs des ateliers culturels ayant été assurés à distance,
- d'annuler les cotisations pour les activités n'ayant pu être assurées à distance
- de dire que la régularisation (remboursement-facturation) sera effective courant du troisième trimestre.

Ateliers	Coulommiers	extérieur
art plastique enfant <i>2h de cours pour 31 séances</i>	145	190
art plastique adulte, art dramatique		

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>3 h de cours</i>	220	280
Art dramatique enfant <i>1,5 h de cours</i>	110	140
Sculpture <i>3 h de cours + occupation (100 euros)</i>	320	380
Voix Privées Voix Publiques <i>3 h de cours sur 18 séances</i>	126	162
Composition musicale	70	90
<i>IMPRO</i>	145	190
Théâtre adulte seniors	145	190

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-010 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE RÉGIONALE À LA CONSTRUCTION, LA RESTAURATION ET L'AMÉNAGEMENT DES MUSÉES POUR L'AMÉNAGEMENT DES RÉSERVES DU MUSÉE

EXPOSÉ :

Jean BARDET

La Ville de Coulommiers, dans le cadre de la restauration du Musée municipal et de la construction de la Maison des fromages de Brie, envisage de doter le musée de nouvelles réserves externes, qui seront localisées aux services techniques. L'objectif de ces travaux est de rendre le lieu plus compatible à l'accueil des collections, notamment par un contrôle de la température et de l'hygrométrie. L'achat de mobilier adapté et la mise en sécurité du lieu permettront de répondre aux prescriptions du Service des Musées de France.

La Région Ile-de-France s'est engagée à soutenir l'attractivité et le rayonnement des Musées de France en apportant son soutien aux travaux de construction, restauration (clos et couvert) et aménagement des espaces y compris les réserves, par l'intermédiaire d'une aide dédiée.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention, au taux le plus élevé, auprès de la Région Ile-de-France pour l'aménagement des réserves du Musée.

Laurence PICARD

Merci Jean, des questions ?

Pascal THIERRY

Oui, on parle beaucoup du Musée ce soir et on nous a montré, moi j'ai le souvenir, la maquette du projet en volume, la Chapelle et à côté, le nouveau bâtiment pour la Maison des Fromages. Alors la Maison des Fromages, si j'ai bien compris, sera, elle, financée et gérée par le Conseil Communautaire alors que le Musée reste communal. Je ne sais pas si dans la précédente mandature vous avez exposé comment allait être développé le projet ? D'abord je ne sais pas ce qu'on va y trouver dans la Maison des Fromages : le fromage de Coulommiers ou d'autres fromages ? Et puis dans le Musée ? Bon le Musée je connais puisque je l'ai visité plusieurs fois. Donc moi j'aimerais que vous m'expliquiez comment la frontière va se faire entre les fromages d'un côté et le Musée communal de l'autre ? Et là ça amène ma question,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

on demande une subvention pour avoir des réserves qui vont être stockées aux services techniques, est-ce que ces réserves serviront uniquement au Musée ou est-ce qu'elles serviront également à la Maison des Fromages qui sera dans l'espace voisin ?

Laurence PICARD
Au Musée.

Jean BARDET
Pour les réserves, ce sont des collections uniquement réservées au Musée.

Pascal THIERRY
Est-ce que vous pouvez nous donner des précisions sur cette articulation Musée/Maison des Fromages ?

Laurence PICARD
C'est un seul lieu mais la partie Musée elle est Ville et la partie centre d'interprétation Maison des Fromages elle est agglomération. Les collections de la Ville restent à la Ville. Il y aura un parcours, avec un billet unique. Le Musée va être totalement repensé dans sa conception par rapport au parcours. Donc il y a des réflexions en ce moment sur l'articulation qui va pouvoir se faire entre les deux sujets mais c'est vraiment une seule entité.
Nous cherchons d'ailleurs, un nom ! je lance un appel.

Pascal THIERRY
RIESTER, appelez-le RIESTER, projet RIESTER ! Cherchez pas.

Laurence PICARD
On a hésité entre THIERRY et RIESTER et puis finalement je me demande si ça ne va pas basculer, enfin je ne sais pas !
(rires)

Pascal THIERRY
Et dans cette Maison des Fromages Mme PICARD, qu'est-ce qu'on y trouve ?
Du fromage mais lequel ? du Beaufort ?

Laurence PICARD
Non sérieusement, il y a tout un travail mais on en a parlé souvent, il y a un travail très important qui est fait avec la filière, avec le territoire. Il y a une présentation de ce terroir, de cette Brie laitière, ce qui fait que Coulommiers c'est un fromage aussi. Voilà, on travaille avec les éleveurs, les professionnels de la filière. Il y a tout un parcours qui permet de cheminer avec des expériences sensorielles, le goût, le fromage c'est aussi lié au goût mais pas que ça. Sur nos paysages, en lien avec le PNR, ça se terminera par une dégustation.

Jean BARDET
Je veux juste ajouter par rapport au parcours que tu évoquais, parce que ça me tient à cœur, il y aura deux espaces qui seront consacrés aux artisanats d'autrefois, notamment la vannerie, et un espace consacré au travail du papier.

Laurence PICARD
Oui il y aura des ateliers pédagogiques et un restaurant parce qu'on parle d'expériences gustatives. Avec le fromage, les gens seraient déçus de ne pas pouvoir goûter.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Bon, tout cela est en cours, on en est juste au dépôt du permis de construire qui va être imminent et qui va déclencher une demande de fouilles archéologiques, voilà. La temporalité de l'ouverture sera liée aussi aux résultats des fouilles archéologiques

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'aide à la construction, la restauration, l'aménagement des musées et la numérisation des collections proposée par la Région Ile-de-France,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Coulommiers de préserver les collections du musée en aménageant les réserves,

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement des réserves de musée municipal de la Ville de Coulommiers, inscrit au budget, peut faire l'objet d'un accompagnement financier par la Région Ile-de-France,

PROPOSE

- de demander une subvention, au taux le plus élevé, auprès de la Région Ile-de-France pour l'aménagement des réserves du Musée municipal,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de la Région Ile-de-France et à signer tout document y afférant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de demander une subvention, au taux le plus élevé, auprès de la Région Ile-de-France pour l'aménagement des réserves du Musée municipal,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de la Région Ile-de-France et à signer tout document y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-011 - RÉPARTITIONS DES SUBVENTIONS 2021

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

Comme chaque année, les dossiers de demandes de subventions ont fait l'objet d'un examen par les diverses commissions. Après avis formulés par celles-ci, il est proposé d'approuver le versement des subventions au titre de l'exercice 2021, conformément au tableau ci-dessous.

Il convient d'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens à passer entre la commune et les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000€ par an.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A noter que le montant total général des subventions toutes délibérations confondues s'élève à 1 294 945,00 €

SUBVENTIONS 2021

BÉNÉFICIAIRES	PROPOSITION COMMISSION 2021
ENSEIGNEMENT	
	500,00
ASSOCIATION CDPE 77 - FCPE (CDPE77)	
ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES P.E.E.P	500,00
APEL SAINTE FOY	500,00
ASSOCIATION SPORTIVE CAMPUS DE COULOMMIERS (ex G CORMIER et J FERRY)	1 000,00
JEUNES CHANTEURS DE COULOMMIERS	1 200,00
ASSOCIATION SPORTIVE H. REMY	400,00
ASSOCIATION SPORTIVE INSTITUTION SAINTE FOY	400,00
ASSO SPORTIVE COLLEGE MME DE LA FAYETTE	400,00
F.S.E. COLLEGE MME DE LA FAYETTE	1 200,00
	6 100,00
TOTAL ENSEIGNEMENT	
SPORTS	
COULOMMIERS BRIE ATHLETISME	11 833,00
COULOMMIERS BRIE BASKET	81 894,00
LA BOULE LYONNAISE COLUMERIENNE	2 519,00
COULOMMIERS SAVATE - BOXE FRANÇAISE	6 468,00
CANOE KAYAK DE COULOMMIERS	4 816,00
CERCLE CYCLISTE DE COULOMMIERS	10 827,00
COULOMMIERS ESCRIME "L'ESQUIVE"	8 566,00
COULOMMIERS BRIE FOOTBALL	15 547,00
COULOMMIERS GYM	13 211,00
COULOMMIERS HAND	12 744,00
JUDO CLUB DE COULOMMIERS	14 822,00
KARATE SHUKOKAI COULOMMIERS	5 327,00
CLUB DE LUTTE DE COULOMMIERS	7 020,00
LA PETANQUE COLUMERIENNE	2 672,00
OLYMPIQUE COLUMERIEN	16 889,00
TENNIS CLUB DE COULOMMIERS	10 860,00
COULOMMIERS TENNIS DE TABLE	7 009,00

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COULOMMIERS VOLLEY BALL	7 776,00
COULOMMIERS SPORT CANIN	1 000,00
COULO RANDO	800,00
YOGA POUR TOUS	600,00
INSTITUT TAEKWONDO 77	4 500,00
ANTOINE POULAIN	2 000,00
BILLARD COULOMMIERS	3 000,00
KARTING F18	500,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS	2 000,00
BRIE LASER RUN	1 000,00
SEIRYUKAN DOJO COULOMMIERS	400,00
TOTAL Sport	256 600,00
ACTION CULTURELLE	
ASSOCIATION PHILATELIQUE DE COULOMMIERS ET ENVIRONS	1 000,00
ASSOCIATION ARTISTIQUE LE VALENTIN	800,00
ASSOCIATION LES AMIS DU MUSÉE MUNICIPAL	1 500,00
THEIL VILLAGE	350,00
SOCIETE HORTICULTURE SCIENCES NATURELLES	1 400,00
ASSOCIATION LES AMIS DE LA COULEUR	1 800,00
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE	850,00
ORCHESTRE D'HARMONIE DE COULOMMIERS	10 000,00
CONFRERIE DES CÔTEAUX BRIARDS	700,00
AMIS DU MUSEE DU PAPIER	3500,00
JEUNE THEATRE D'ICI ET D'AILLEURS	1 000,00
LES COUZETTES DE MADO	500,00
TOTAL ACTION CULTURELLE	23 400,00
AIDE AUX ASSOCIATIONS	
COMITÉ D'ENTENTE DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	400,00
A.O.R. OFFICIERS DE RESERVE	300,00
FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS VOLONTAIRES	300,00
MEDAILLES MILITAIRES 421ème SECTION	400,00
SOUVENIR FRANCAIS	700,00
FNACA	600,00
LES GROGNARDS DE LA MARNE	300,00
TOTAL Associations Diverses	3 000,00
INTERVENTIONS SOCIALES	
CROIX ROUGE	7 000,00
ESPACE CHALEUR ET SOLIDARITÉ	5 300,00
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG	700,00
UNAFAM	500,00
SECOURS CATHOLIQUE	2500,00
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	500,00
ASSOCIATION CENTRE 77	25 000,00

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VIE LIBRE	150,00
TOTAL INTERVENTIONS SOCIALES	41 650,00
ACTIONS ECONOMIQUES	
PREVENTION ROUTIERE-COMITE DE SEINE ET MARNE	350,00
ACTIONS POUR L'EMPLOI	
TREMLIN AVENIR	220,00
ASSOCIATION PIVOD	800,00
REBOND 77	750,00
TOTAL ACTIONS ECONOMIQUES ET EMPLOI	2 120,00
COMMERCE	
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	70 000,00
UCIE	23 000,00
COMITÉ D'ORGANISATION DE LA FOIRE AUX FROMAGES ET AUX VINS	20 000,00
TOTAL COMMERCE	113 000,00
TOTAL GENERAL	445 870,00

A savoir que c'est à l'identique par rapport à l'année dernière.

Laurence PICARD

Merci Sophie, y a-t-il des questions ?

Pierre MAIREY

J'ai une question à poser sur l'item du Commerce, je me demandais ce que faisait l'Amicale du personnel communal dans cette catégorie ?

Sophie DELOISY

Parce qu'elle a toujours été là. Effectivement, vous avez raison, mais voilà.

Laurence PICARD

Un regard neuf sur nos cases ! Effectivement ça pourrait être dans les interventions sociales. Bon, l'essentiel pour eux c'est qu'ils aient leur subvention après, qu'ils soient dans la bonne case ou pas...

Coralie CHAMOIS

Moi, j'avais juste une question par rapport à l'UCIE, je voulais savoir si cette subvention permettait d'organiser la Braderie ? Est-ce qu'il y a d'autres projets ? Je n'étais malheureusement pas là à la commission, j'aimerais savoir les demandes de projets de l'UCIE.

Sarah ESMIEU

Ils sont en train de se restructurer, il y a un renouvellement de Présidence, mais néanmoins la subvention de manière générale ça sert à l'animation, la Braderie, mais pas seulement. Il y a les fêtes de fin d'année.

Coralie CHAMOIS

Et le budget reste le même d'année en année grosso modo ?

Laurence PICARD

Le même.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal THIERRY

Moi, je suis plutôt favorable aux subventions pour les associations mais il y en a une qui m'interpelle quand même et je me souviens avoir déjà fait une remarque à notre ancien Député qui sur sa caissette personnelle subventionnait cette association, les Grognards de la Marne. Les Grognards de la Marne sont des nostalgiques de l'Empire, nous sommes quand même des élus de la République et j'ai du mal à comprendre... Pour moi, les Grognards c'est l'Empire !

Laurence PICARD

Ne vous énervez pas, c'est de l'Histoire, ça ne vous plaît pas ?

Pascal THIERRY

Les nostalgiques de l'Empire, c'est quelque chose qui me chatouille un peu.

Laurence PICARD

Bon, il y a pire comme nostalgie. Bon, je ne veux pas rentrer dans le débat. Bon, ok c'est un avis.

Pierre MAIREY

Dans les associations sportives je vois Antoine Poullain vous pourriez me préciser ce que c'est ?

Daniel BOULVRAIS

Antoine Poullain est un pilote de karting qui représentait la Ville de Coulommiers, je crois qu'il a été 2^{ème} du championnat de France cette année. Et il participait avec la Jeunesse, à l'époque il emmenait des jeunes sur les circuits pour voir comment ça se passait.

Coralie CHAMOIS

Mais du coup cette année il va emmener les jeunes nulle part j'imagine. Il a encore 1000 € de subvention cette année pour faire quoi du coup ?

Daniel BOULVRAIS

Cette année c'est un peu compliqué d'emmener les gens à droite et à gauche !

Laurence PICARD

On est parti du principe qu'on renouvelle nos aides. Après si les choses ne se font pas, et bien les subventions ne seront pas utilisées.

Coralie CHAMOIS

Non mais comme il y avait 2 associations de karting en plus, on n'était pas trop au clair avec ça.

Daniel BOULVRAIS

Il y a l'association de M. Poullain et le 2^{ème} c'est un petit jeune qui s'est lancé dans le karting et qui est déjà plus ou moins aidé par M. Poullain pour se lancer dans la compétition. Il nous a demandé si on pouvait l'aider et on l'aide parce que c'est intéressant.

Pierre MAIREY

Pour l'enseignement, pour Sainte Foy, je vois l'APPEL. Vous pouvez préciser ce que c'est que l'APPEL ?

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

C'est l'association des Parents d'élèves.

Pierre MAIREY

Parce qu'il y a deux subventions pour Sainte Foy, une pour les sportifs et une pour l'APEL.

Claude LORENTER

Oui c'est ce qui se passe aussi sur le public, il y a associations sportives et associations de parents d'élèves.

Pierre MAIREY

Non mais sur le public, ça ne me gêne pas. Moi, ce qui me gêne c'est sur le privé !

Claude LORENTER

Alors là-dessus, je vais vous répondre très simplement, ou on a une vue très personnelle et on se dit privé, public, ou on se dit que derrière au bout du bout il y a des enfants qui sont scolarisés à Coulommiers ! On a encore la liberté de choix, à Coulommiers c'est possible, il y a des enfants dans le public et le privé c'est une réalité et ils ont droit aussi (interrompue)

Pierre MAIREY

Qui ne sont pas de Coulommiers.

Claude LORENTER

Moi je vous parle des Columériens.

Pierre MAIREY

Oui mais vous ne pouvez pas faire le tri dans vos subventions.

Claude LORENTER

Si, ne vous inquiétez pas, on sait exactement combien il y a de Columériens. Je peux vous dire il y en a environ 80 à Sainte Foy actuellement.

Pierre MAIREY

Non mais ce que je veux dire c'est que vous ne faites pas la différence entre un Columérien et les autres sur une subvention, ce n'est pas possible.

Claude LORENTER

Non, mais on sait combien il y a de Columériens et c'est là-dessus, dans les critères que l'on demande aux associations, c'est bien là-dessus sur lequel on part, on ne part pas sur l'entité des effectifs scolaires de Sainte Foy.

Laurence PICARD

Merci Claude.

Aude CANALE

Ecoutez, moi je suis contente que quelqu'un d'autre évoque ce sujet.

Laurence PICARD

Oui en effet, je vous attendais là.

Aude CANALE

Mais c'est vrai qu'il faut préciser pour les nouveaux élus, moi je suis toujours choquée que la subvention qui est donnée à l'APEL de Sainte Foy qui concerne une école, privée en plus, soit

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

la même que pour les associations de parents d'élèves du public et qui concerne l'ensemble des écoles de Coulommiers.

Après, pour en avoir discuté, peut-être que les associations de parents d'élèves devraient demander plus, peut-être qu'elles ne le font pas et demandent toujours la même somme, c'est leur propre choix.

En tout cas, c'est quelque chose qui me choque, d'autant qu'un certain nombre d'associations présentent des comptes en négatif alors qu'elles ont des Livrets bien remplis sur des comptes qu'elles ne présentent pas. On sait quand même toutes les difficultés qu'a l'école publique aujourd'hui pour fonctionner. Et moi, je suis désolée Mme LORENTER, moi je serai toujours pour le service public.

Certes, c'est un choix, mais il faut quand même savoir que l'école privée, aujourd'hui, bénéficie de beaucoup de choses de l'Etat, et en plus des parents et des collectivités. Et je suis désolée mais quand on est élue on privilégie le service public avant tout.

Claude LORENTER

Alors, on ne va pas refaire ici l'histoire de l'Education. Il y a un enseignement privé, reconnu en France, il se trouve qu'il est en contrat avec l'Etat pour ce qui concerne Coulommiers, je n'ai pas à rentrer dans des idéologies qui pourraient perturber la manière de dispenser les subventions.

Je vous dis que moi mon raisonnement c'est qu'il y a des enfants qui sont scolarisés à Sainte Foy et c'est tout ce qui m'importe.

Aude CANALE

Oui mais Mme LORENTER, toujours est-il qu'à Coulommiers Sainte Foy dispose des infrastructures sportives gratuites et d'aides notamment de personnels de la Mairie pour intervenir dans les écoles au niveau des travaux, etc.

Claude LORENTER

Ecoutez, à ma connaissance, les budgets et ça c'est la loi qui le dit, ne concernent que le fonctionnement et pas du tout l'investissement.

Laurence PICARD

Il n'y a pas du tout d'investissement communal sur l'école privée, non .

On sait que M. THIERRY n'aime pas les Grognards et Mme CANALE l'école privée !

Pascal THIERRY

Non mais je n'aime pas non plus l'école privée, d'autant que je peux vous dire qu'autrefois, l'école Sainte Foy qui utilisait les vestiaires des Capucins payait pour utiliser les vestiaires et c'est vous, anciens élus des précédentes mandatures qui les avez exonérés de cela.

Claude LORENTER

Non mais franchement vous trouvez normal que des enfants payent pour des vestiaires pour aller faire du sport ? Il n'y a rien qui vous choque dans ce que vous dites ?

Pascal THIERRY

Non, ça ne me choque pas, c'est l'école privée.

Claude LORENTER

Et bien les enfants sont dans cette école parce que les parents ont le libre choix de le faire.

Pascal THIERRY

Oui mais Mme CANALE et moi on défendra toujours l'école publique.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Claude LORENTER

Mais vous avez le droit. Je ne vous ai pas dit que je ne la défendais pas, je vous ai dit qu'ici on est en train de donner des subventions et je me dois d'être neutre, c'est tout. Je ne vous ai pas donné mon opinion sur le privé et le public, ce n'est pas le sujet.

Laurence PICARD

Merci Claude. Passons au vote.

Mme le Maire,

VU l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 prévoyant la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la commune et les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an ;

VU la circulaire n° 54395 SG du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu l'examen des dossiers et les avis formulés dans les diverses commissions ;

CONSIDERANT la répartition des subventions au titre de l'année 2020 ;

PROPOSE

- D'attribuer les subventions au titre de l'année 2021 selon la répartition jointe en annexe.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Attribue les subventions au titre de l'année 2021 selon la répartition jointe en annexe.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-012 - RÉPARTITION DES SUBVENTIONS 2021- USMC / CENTRE D'INITIATION SPORTIVE

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant l'examen des dossiers de demandes de subventions dans les diverses commissions et les avis formulés par celles-ci, il est proposé d'approuver le versement de la subvention USMC selon la répartition ci-après, en 2021 :

BENEFICIAIRE	MONTANT
USMC - CENTRE D'INITIATION SPORTIF	17 000 €
TOTAL	17 000 €

Pourquoi une délibération à part parce qu'il est à noter que Patrick ASHFORD, en qualité de Président de cette association ne participe pas au vote.

Laurence PICARD

Des questions ?

Pascal THIERRY

Oui puisqu'on a la chance d'avoir le président de l'USMC, moi j'aimerais savoir ce que fait l'USMC et ce qu'elle va faire de cette subvention précisément ?

Patrick ASHFORD

Oui la structure de l'USMC étant toujours présente, il y a les assurances à payer déjà et en plus la première composante de l'USMC c'est l'initiation sportive. Donc il y a tous les éducateurs à rémunérer avec les charges qui y affèrent.

Laurence PICARD

Merci Patrick.

Aude CANALE

Juste une question parce que mes enfants n'y vont plus mais avec le Covid, en ce moment, ça fonctionne ?

Patrick ASHFORD

Ça fonctionne difficilement comme toutes les associations actuellement.

Mme le Maire,

VU l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU la circulaire n° 54395 SG du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU l'examen des dossiers et les avis formulés dans les diverses commissions ;

CONSIDERANT la répartition des subventions accordées au titre de l'année 2020

PROPOSE d'attribuer à l'USMC – CENTRE D'INITIATION SPORTIF une subvention au titre de l'année 2021, d'un montant de 17 000 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Attribue à l'USMC– CENTRE D'INITIATION SPORTIF une subvention au titre de l'année 2021, d'un montant de 17 000 €.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 32 voix pour et 1 n'ayant pas pris part au vote (Patrick ASHFORD)

N° 2021-DEL-013 - RÉPARTITION DES SUBVENTIONS 2021 - ASSOCIATION COULOMMIERS VACANCES LOISIRS

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

Pour l'année 2021, après examen et avis des commissions, il est proposé d'approuver le versement d'une subvention de 347 575 euros à l'ACVL.

A noter que l'ACVL a bénéficié d'une avance sur subvention d'un montant de 150 000 €.

A noter que Claude LORENTER, en qualité de Présidente de cette association ne participe pas au vote.

Mme le Maire

VU l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 prévoyant la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la commune et les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an ;

VU la circulaire n° 54395 SG du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu l'examen des dossiers et les avis formulés dans les diverses commissions ;

CONSIDERANT la répartition des subventions accordées au titre de l'année 2020 ;

CONSIDERANT l'avance sur subvention approuvée lors du conseil municipal du 14 décembre 2020 ;

PROPOSE

- D'attribuer, au titre de l'année 2021, une subvention de 347 575 euros à l'association ACVL ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Attribue au titre de l'année 2021 une subvention de 347 575 euros à l'ACVL ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 32 voix pour et 1 n'ayant pas pris part au vote (Claude LORENTER)

N° 2021-DEL-014 - RÉPARTITION DES SUBVENTIONS 2021 - CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES ET COMITÉ DE JUMELAGE

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

Considérant l'examen des dossiers de demandes de subventions dans les diverses commissions et les avis formulés par celles-ci, il est proposé d'approuver le versement des subventions au titre de l'exercice 2021 conformément au tableau ci-dessous :

BENEFICIAIRE	MONTANT
C.C.A.S.	480 000
COMITÉ DE JUMELAGE DE COULOMMIERS	4 500
TOTAL	484 500

A noter que le CCAS a bénéficié d'une avance de subvention d'un montant de 197 000 €.

A noter que Mme Laurence PICARD, en qualité de Présidente de ces établissements ne participe pas au vote.

Laurence PICARD

Merci Sophie.

Mme le Maire,

VU l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la circulaire n° 54395 SG du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu l'examen des dossiers et les avis formulés dans les diverses commissions ;

CONSIDERANT la répartition des subventions accordées au titre de l'année 2020 ;

CONSIDERANT l'avance sur subvention approuvée en conseil municipal du 14 décembre 2020 au CCAS ;

PROPOSE

- D'attribuer les subventions au titre de l'année 2021 selon la répartition ci-dessous :

BENEFICIAIRE	MONTANT
C.C.A.S.	480 000
COMITÉ DE JUMELAGE DE COULOMMIERS	4 500
TOTAL	484 500

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Attribue les subventions au titre de l'année 2021 selon la répartition ci-dessous :

BENEFICIAIRE	MONTANT
C.C.A.S.	480 000
COMITÉ DE JUMELAGE DE COULOMMIERS	4 500
TOTAL	484 500

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 32 voix pour et 1 n'ayant pas pris part au vote (Laurence PICARD)

N° 2021-DEL-015 - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

La provision pour risque constitue une méthode comptable pour la prise en compte d'un risque identifié.

Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur les comptes de tiers est compromis (même en vertu des actions de recouvrement et de relance du comptable public), une provision est constituée auprès du comptable public.

La présente provision concerne une liste de créances non recouvrées de plus de 2 ans et matérialisées par des titres de recettes établis globalement en direction des familles.

Faisant partie du principe comptable de prudence, la provision de 15% du montant total de cette liste soit 2 270 € a été prévue au BP2021.

Il est demandé au conseil municipal de voter une provision de 15% du montant de cette liste soit 2 270 € payable au comptable public tout en sachant que les services restent mobilisés aux avertissements de ces créances restées non recouvrées.

Laurence PICARD

Merci Sophie, des questions ?

Passons au vote.

Mme Le Maire,

Vu l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales sur les dispositions concernant le caractère de dépense obligatoire sur la constitution d'une dotation aux provisions et par voie délibérative,

Considérant la préparation du budget primitif pour l'exercice 2021,

Considérant les informations sur une liste des créances non recouvrées de plus de 2 ans fournie par le comptable public et la constitution d'une dotation aux provisions pour créances douteuses

Considérant les différents objets de ces créances portant globalement sur les services aux familles, sur quelques redevances du domaine public et loyers et charges pour un montant global de 15 131,84 €,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant les actions du comptable public envers ces créances,

PROPOSE

- la constitution d'une provision de 15% soit un montant de 2 270 € à inscrire au budget primitif 2021 en vertu des difficultés de recouvrement de ces créances.
- d'émettre un mandat au compte 6817 dès le vote du budget primitif 2021 dans ce sens,
- de dire qu'une reprise partielle de cette provision sera opérée par la comptabilité si une partie de cette liste de créances s'en trouve honorée.

DECIDE

- la constitution d'une provision de 15% soit un montant de 2 270 € à inscrire au budget primitif 2021 en vertu des difficultés de recouvrement de ces créances,
- d'émettre un mandat au compte 6817 dès le vote du budget primitif 2021 dans ce sens,
- de dire qu'une reprise partielle de cette provision sera opérée par la comptabilité si une partie de cette liste de créances s'en trouve honorée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-016 - VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2021

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

Dans le cadre du budget primitif 2021, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote des taux (taxes locales).

Pour rappel ceux approuvés pour l'année 2020 étaient :

- taxe sur le foncier bâti : 21,49%
- taxe sur le foncier non bâti : 51,02%

La proposition de délibération a pour souhait de ne pas augmenter les taux communaux, Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette proposition.

Laurence PICARD

Ce dont nous nous réjouissons de ne pas augmenter les taux communaux depuis plus de 20 ans.

Des questions ?

Pascal THIERRY

Mais oui mais vous avez presque répondu ! Parce que j'allais vous dire ça fait 20 ans que ces taux sont à ce niveau-là. Alors ma question c'est pourquoi ne pas les baisser ?

Laurence PICARD

Ah oui ! bonne question. Pourquoi ne pas les baisser c'est vrai ! Ce n'est pas comme si on avait toujours plus de charges de personnels, toujours plus de dépenses, de projets, toujours plus d'investissements (interrompue)

Pascal THIERRY

Certes, mais on a de moins en moins de compétences puisque tout passe à l'agglo donc pourquoi ne pas baisser les taux.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Alors ça témoigne d'une certaine méconnaissance de votre part, du fonctionnement de l'agglomération, donc je veux bien vous expliquer.

Nous sommes donc en fiscalité unique. Alors, on prend un exemple, on transfère la compétence tourisme. On a des compétences obligatoires donc elles sont transférées. Donc, l'agglo la prend et demande à la commune combien cette compétence nous coûtait ? On dit 100 000 € ok ? Après dans le jeu, comme l'agglo a reçu la fiscalité, l'agglo redonne aux communes la part de fiscalité qui leur revient en soustrayant les charges. C'est-à-dire qu'on transfère la compétence mais on transfère les moyens de l'exercer avec. C'est-à-dire qu'on a dit la compétence tourisme coûte 100 000 € et bien tous les ans quand l'agglo nous rend notre fiscalité, nos allocations compensatrices et bien elle soustraie les 100 000 et tous les ans c'est comme ça. Donc ça n'est pas parce que l'on aurait moins de charges car on aurait transféré des compétences que l'on n'augmente pas les impôts. C'est une volonté de ne pas augmenter les impôts parce que les charges mêmes des compétences transférées elles existent toujours dans notre budget. Compris ?

Pascal THIERRY

Pour une fois, je crois que j'ai compris.

Laurence PICARD

Et bien tant mieux.

Mme Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2313-1 et suivants, L.2331-3,

Vu le Code général des Impôts,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

CONSIDERANT que les taux d'imposition pour l'année 2020 s'établissaient de la manière suivante :

- taxe sur le foncier bâti : 21,49%
- taxe sur le foncier non bâti : 51,02%

CONSIDERANT la volonté de ne pas augmenter les taux communaux,

PROPOSE

- de voter les taux d'imposition 2021, soit :
- taxe sur le foncier bâti : 21,49%
- taxe sur le foncier non bâti : 51,02%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de voter les taux d'imposition 2021, comme suit :
- taxe sur le foncier bâti : 21,49%
- taxe sur le foncier non bâti : 51,02%

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 31 voix pour , 2 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE)

N° 2021-DEL-017 - REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 - VILLE

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

Le principe de reprendre par anticipation ce résultat, permet d'intégrer les besoins des services dans le cadre du budget primitif pour l'année 2021.

Le projet de délibération permet :

De constater par anticipation les résultats du budget général de la Ville de l'exercice 2020 suivants :

Excédent de la section de fonctionnement 2020	1 975 313,33 €
Excédent de la section d'investissement 2020	-281 880,57 €
Excédent cumulé de la section d'investissement	2 255 899,77 €

D'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2020, soit 1 975 313,33 € au compte 1068 du budget primitif 2021 de la Ville afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement.

De préciser que les éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2020 feront l'objet d'une régularisation

Laurence PICARD

Merci beaucoup Sophie.

Y a-t-il des questions ?

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2311-5,

VU l'instruction comptable M14,

VU les états des restes-à-réaliser au 31 décembre 2020 établis par l'ordonnateur,

VU les états des restes à réaliser visés par le comptable,

CONSIDÉRANT que l'instruction M14 permet de reporter au budget de manière anticipée et dans leur intégralité les résultats de l'exercice antérieur sans attendre le vote du compte administratif,

CONSIDÉRANT que ces résultats doivent être justifiés par une fiche de calcul du résultat prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable), les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur) et une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable),

CONSIDÉRANT que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

reprise du résultat dans la plus proche décision suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2021. Cette régularisation portera sur les écarts éventuels entre le résultat évalué et le résultat constaté, ainsi qu'entre le besoin de financement estimé et le besoin de financement constaté,

PROPOSE

De constater par anticipation les résultats du budget général de la Ville de l'exercice 2020 suivants :

Excédent de la section de fonctionnement 2020	1 975 313,33 €
Excédent de la section d'investissement 2020	-281 880,57 €
Excédent cumulé de la section d'investissement	2 255 899,77 €

D'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2020, soit 1 975 313,33 € au compte 1068 du budget primitif 2021 de la Ville afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement.

De préciser que les éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2020 feront l'objet d'une régularisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

De constater par anticipation les résultats du budget général de la Ville de l'exercice 2020 suivants :

Excédent de la section de fonctionnement 2020	1 975 313,33 €
Excédent de la section d'investissement 2020	-281 880,57 €
Excédent cumulé de la section d'investissement	2 255 899,77 €

D'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2020, soit 1 975 313,33 € au compte 1068 du budget primitif 2021 de la Ville afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement.

De préciser que les éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2020 feront l'objet d'une régularisation

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2021-DEL-018 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Maintenant le gros morceau c'est l'adoption du budget 2021. Je vais bien sûr remercier Sophie et tous les services de la ville, Valérie Rambeau également pour tout le travail pour mettre en place ce budget primitif. Un budget élaboré, vous le savez, dans un contexte de crise sanitaire qui est toujours au cœur de l'actualité. Cette pandémie met à rude épreuve notre économie.

Nous avons dû nous adapter pour que nous puissions faire face à cette crise sanitaire. Alors, il y a eu des pertes de recettes en 2020, au Conservatoire, les ateliers culturels, la restauration scolaire, l'accueil de loisirs, l'occupation du domaine public, pour l'instant on l'évalue à 160 000€. Il y a des pertes de recettes et il y a aussi des dépenses liées aussi à cette pandémie à hauteur cette fois-ci de 250 000 € non compensées par les économies qui ont pu être réalisées suite à l'annulation de certaines manifestations. C'est les tests, les masques, le gel, les primes Covid, etc. On a quand même un budget qui s'élabore dans un contexte particulier.

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

Tout d'abord, j'aimerais rectifier à la question 18, les montants, on s'en excuse. La relecture a été faite le vendredi et le lundi entre temps, les finances avaient modifié quelques chiffres. Alors, il n'y a pas grande différence, pour un total on était à 32 388 771,57 €.

Et au niveau de l'emprunt, c'est suite à la provision dont je vous ai parlé tout à l'heure, de 2 270 €, elle avait été mise en opération d'ordre et comme elle a été remise comme il fallait, ça a une incidence sur l'emprunt, donc pour un montant 1 956 784,84 €.

Et puis sur votre tableau du rapport de présentation, le tableau des recettes de fonctionnement, le montant total il fallait lire 20 368 279 et pas 348. On s'en excuse ce sont les petits contretemps.

J'aimerais d'abord dire un grand merci à tous les services, à Valérie RAMBEAU pour le travail effectué pour l'élaboration de ce budget, avec un merci particulier au service finances, à Eric SURMONT et son équipe Christophe, Damien, Sabrina.

L'ensemble des services ont rendu leurs besoins budgétaires pour l'année 2021.

Des réunions d'arbitrages ont eu lieu notamment pour comprendre les orientations et besoins spécifiques des services. Les recettes ont été envisagées avec prudence. Nous avons des subventions attendues importantes comme le disait Mme le Maire mais elles ne seront inscrites en Décisions Modificatives qu'une fois que nous aurons les notifications écrites.

Au final des décisions ont été prises pour valider ou refuser certains projets pour finalement arrêter le budget 2021 arrêté à la somme de :

- 20 368 279 € en section de fonctionnement
- 12 020 492,57 € en section d'investissement

Soit un total de 32 388 771,57 €

Les résultats de l'année 2020 sont repris au budget et la totalité de l'excédent de fonctionnement est affectée à la section d'investissement.

Ces montants tiennent compte des reports de 2020 et donc refinancés dans le cadre du BP2021.

Un rapport sur les propositions et l'équilibre budgétaire sera joint au projet de délibération, il est assez détaillé et je remercie M. SURMONT pour ce rapport caractérisant au final un besoin de financement pour un emprunt à 1 956 784,84 €.

Le fonctionnement, en recettes, on note une baisse des produits de service liée à la période qui nous conduits à appliquer une réduction notamment sur les tarifs du Conservatoire, des ateliers, des exonérations sur les droits de terrasse. Maintien des taux communaux. Légère baisse des dotations et subventions malgré une stabilité des dotations de l'Etat.

Au niveau des dépenses, baisse des charges à caractère général grâce au travail réalisé par les services et les élus. Maitrise des charges de personnel dont l'augmentation de 1,1 tient compte des avancements, de grade et d'échelon. Baisse des autres charges de gestion courante, 4,3 % qui s'explique notamment par un réajustement de la subvention accordée à Longchaumois dont l'activité est fortement impactée par la crise sanitaire.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour le reste des subventions il a été décidé de maintenir la participation financière de la Ville afin de soutenir l'ensemble du milieu associatif.

Les prévisions des dépenses et recettes, en fonctionnement respectent les prospectives du rapport d'orientation budgétaire. L'autofinancement dégagé est de 810 484 € et supérieur à celui du BP 2020 qui était de 620 424 €.

En ce qui concerne l'investissement, en recettes, elles comprennent les dotations essentiellement l'UFCTVA.

L'affectation de l'excédent de fonctionnement, les subventions du FAC pour 1 100 000.

L'autofinancement pour 810 484, le résultat reporté pour 2 255 899,77 €.

Le report des recettes pour 1 668 151,63€ et l'emprunt pour équilibrer le tout pour 1 956 784,84.

En dépenses nous avons le remboursement en capital de l'emprunt pour 1 789 000.

Le report des dépenses pour 4 205 131,97 et les dépenses d'équipement dont le détail a été annexé au dossier de conseil.

Laurence PICARD

Merci Sophie. Y a-t-il des questions ?

Aude CANALE

Oui, alors ce ne sont pas des questions mais c'est une analyse de ce que vous nous présentez ici.

En fait ici vous nous présentez votre 1^{er} budget de votre nouvelle majorité et le moins que l'on puisse dire c'est que, en le voyant, je me suis dit il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

J'étais étonnée, je me suis dit une nouvelle équipe municipale va afficher des projets ambitieux dans son premier budget de mandature et finalement rien ne change.

Le budget primitif de 2021 est pratiquement le jumeau de 2020 et même celui de 2019 puisque nous n'avons pas voté le compte administratif de 2020.

Si 2020 a été marqué par des élections particulières pour cause de crise sanitaire qui n'a pas mobilisé massivement les électeurs, 2020 c'est aussi une crise sanitaire qui a plongé des millions de personnes dans la détresse économique, sociale et parfois psychologique. Cette crise, comme le dit toutes les organisations humanitaires, c'est sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Après un confinement qui a fait exploser les nouveaux précaires - salariés, familles, étudiants, familles monoparentales, les personnes âgées – bref trop de monde. Mais cette crise c'est aussi une accélération des inégalités au niveau scolaire, au niveau de l'habitat. C'est une difficulté flagrante à se soigner sur notre territoire. C'est l'emploi qui est touché de plein fouet, Disney c'est 1 000 emplois supprimés, des CDD non renouvelés, on voit aussi la catastrophe qui s'annonce à Grandpuits. Cette crise c'est enfin une incapacité pour tous les territoires de France de se fournir en matériel de santé, en son temps les masques, aujourd'hui les médecins. Bref, comment ignorer cette crise qui soulève finalement des besoins bien plus profonds et bien plus lointains de notre société ?

La population précaire n'a pas besoin d'une charité temporaire pour vivre, elle a plutôt besoin qu'on s'occupe d'elle plus décemment et plus durablement.

Les habitants doivent pouvoir se soigner efficacement près de chez eux.

Les enfants doivent pouvoir travailler et s'épanouir dans les meilleures conditions.

Les entreprises doivent pouvoir produire localement, ce que l'on va chercher ailleurs, aujourd'hui, et Grandpuits en est le reflet.

Or dans votre débat d'orientation budgétaire (DOB) comme dans votre présentation du budget aujourd'hui, finalement il n'y a aucun investissement d'envergure prévu pour répondre à la situation actuelle. Aucune prise en compte de la gestion à plus long terme de ce que cette crise aura révélé.

Par exemple les subventions aux associations caritatives n'ont pas augmenté par rapport à 2020. Vous semblez ignorer le besoin.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les investissements prévus ne sont qu'une pâle copie de ce que l'on trouvait déjà les années précédentes et le peu de projets nouveaux évoqués dans le DOB se confirme pour occulter totalement l'attente sociale.

A peine accordez vous aux jeunes un skate park à 160 000 € qui en sont privés depuis plus d'un an maintenant et en parallèle vous avez dépensé 2 000 000 € pour l'achat de la Banque de France sur laquelle vous n'aviez à l'époque pas de projet. 350 000 € pour les algéco du club de tennis. Bref, dans votre budget il n'y a rien non plus sur les projets de santé avec l'agglo. Rien sur des stratégies pour le développement sérieux de l'emploi, rien sur des projets en faveur des quartiers de Vaux et des Templiers, rien sur des aides significatives aux écoles.

Concernant le personnel communal, si on augmente encore les effectifs de la Police, on manque toujours d'un éducateur sportif dans les écoles, on a toujours aussi peu de travailleurs sociaux et les animateurs auraient sans doute apprécié un recrutement pour gérer les différents protocoles sanitaires extrêmement contraignants, obligeant d'ailleurs la Mairie à inciter les parents à ne pas mettre leurs enfants à la cantine. Et on voit ici que vous préférez faire faire des heures sup à un personnel épuisé plutôt que de recruter.

L'investissement dans la culture se résume à une réponse à un appel à projet de la Villette et une énième étude sur la Maison des Fromages et des subventions pour le Musée. Et, certaines associations que vous classez dans le domaine de la culture alors qu'il ne s'agit que d'associations festives en dit long sur votre ambition en la matière.

Enfin, tout ceci ne serait pas si grave, si vous n'endettiez pas la commune au fil des ans. Votre tour de passe-passe pour ne pas présenter dans le budget, l'augmentation de la dette est habile mais ne passe pas inaperçu en tout cas dans notre groupe d'opposition. 2 000 000 de dette supplémentaire cette année, ce n'est pas rien. On peut dire que depuis que M. Franck RIESTER, devenu Maire de Coulommiers, dont vous êtes la doublure en attendant son retour, la dette augmente. En 2008, elle était environ de 9 800 000 €, elle est aujourd'hui de plus de 21 000 000€. Alors vous me direz on peut effectivement emprunter, moi ça ne me gêne pas, sauf qu'il faut savoir quels projets vous avez mis derrière et justement pour quoi faire, c'est toute la question !

Il nous paraît évident qu'il fallait particulièrement cette année travailler à d'autres voies, être ambitieux économiquement, travailler sur l'équité sociale, prioriser les projets de santé et l'épanouissement des individus. Je vous remercie.

Laurence PICARD

Merci. D'autres prises de paroles ? non.

Effectivement, donc vous parlez au nom du groupe ?

Pascal THIERRY

Elle a juste fait un lapsus, c'est la liste. Je vais vous le dire clairement il y a une liste qui s'est présentée aux élections, qui s'appelait Coulommiers en Commun. C'est le mot groupe qui perturbe tout le monde. Donc c'est une liste qui s'est présentée aux élections municipales. Maintenant pour être un groupe au sein de cette assemblée, c'est le règlement intérieur que vous avez voté, qui le définit. Donc, on n'est pas un groupe dans cette assemblée.

Laurence PICARD

Oui j'ai bien compris. Mais justement, puisque vous n'êtes pas un groupe mais des individus (interrompue)

Pascal THIERRY

Et des amis aussi

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Bon des amis si vous voulez, mais puisque vous êtes des individus, je pensais que chacun, en responsabilité, avait un avis sur le budget. C'était le sens innocent de ma question.

Pascal THIERRY

Mais bien sûr qu'on a un avis sur le budget, mais Aude CANALE l'a très bien traité.

Laurence PICARD

Bon très bien. Il y a beaucoup d'approximations, je ne vais pas revenir là-dessus. La Banque de France n'a pas coûté 2 000 000 Mme CANALE. Non, 1 200 000. On est quand même à 800 000 près.

Vous parlez de la santé en disant qu'on ne fait rien, de toute façon je sais que vous êtes contre notre choix de budget donc ça ce n'est pas un sujet. Maintenant notre endettement effectivement, alors se désendetter pour se désendetter ça ne doit pas être forcément un dogme. Simplement nous, on a sur ces dernières années, réalisé des travaux essentiels sur les infrastructures et sur les 7 dernières années, donc depuis 2014, 44 millions d'euros investis sur la ville avec un recours à l'emprunt de 18 millions d'euros. Je trouve que, on n'a pas à rougir d'emprunter. Ça correspond à des choix forts de l'équipe municipale de profiter de taux d'intérêts bas pour maintenir une politique volontariste d'investissements et tout ça sans augmenter les impôts depuis plus de 20 ans.

Je rappelle qu'on a un programme ambitieux pluriannuel d'investissements sur la géothermie bientôt dans 85 % de nos logements sociaux, l'assainissement avec la station d'épuration construite en 2008, la réfection des réseaux en cours, l'eau potable avec la construction d'une nouvelle unité de traitement d'eau potable, la réfection de la source naturelle, la protection des puits de captage, des travaux de voirie que vous semblez oublier, on en a quand même fait beaucoup, rue des Lorinettes, parking de la bibliothèque, le prolongement de la rue du Pré Meunier, rue St Pierre en Veuve, rue Le Valentin, rue du Marché, le Bd Lorimy, Berthereau, enfin j'en passe, la sécurisation des cheminements piétons, le giratoire de l'avenue de Rebais. Voyez, on n'est quand même pas à côté de la plaque. L'enfouissement des réseaux avenue de Strasbourg, avenue du Général Leclerc et rue Martial Cordier avec la poursuite de cet enfouissement en 2021 avenue Jehan de Brie. Puis des investissements, construction de salles de classe, restauration scolaire, ah ben oui ! Les tableaux numériques dans toutes les écoles (interrompue)

Aude CANALE

Ah oui ! parlons-en des tableaux numériques parce que c'est bien beau mais s'ils tombent en panne, comme certains actuellement hors d'usage, et qu'on n'a pas le service après pour les faire réparer. Ça fait qu'en classe, on n'a plus de tableau du tout !

Laurence PICARD

Mais où ?

Aude CANALE

Je peux vous dire qu'il y a certaines écoles qui (interrompue)

Claude LORENTER

Il n'y a pas des tableaux, mais un tableau en panne.

Laurence PICARD

Ça peut arriver qu'un tableau tombe en panne mais on le fait réparer.

Claude LORENTER

Contre 15 autres dans chaque école qui fonctionnent et qui sont maintenus par nos services.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Pas trop de mauvaise foi, ni trop d'approximations ce serait mieux.

Aude CANALE

Ce n'est pas de la mauvaise foi mais c'est plus général que ça. Souvent, sur ce genre de matériel, le « service après-vente » est compliqué.

Laurence PICARD

Et bien on s'en occupe, les services de la Ville sont très efficaces là-dessus.

Claude LORENTER

Parce que moi j'ai un grand soin à défendre le personnel, vous devriez vous-même le faire et vous êtes en train de dire qu'ils ne font pas leur boulot encore une fois, or ils le font.

Aude CANALE

Alors je n'ai jamais dit ça Mme LORENTER.

Claude LORENTER

Si vous dites qu'ils n'assurent pas la maintenance, moi je vous réponds si !

Aude CANALE

Mais parce que les tableaux numériques ce n'est pas forcément le personnel communal qui le gère.

Laurence PICARD

Mais si, voilà.

La vidéoprotection, je n'ai pas fini, le cheminement intelligent, les nouvelles tribunes de la Sucrerie, les club-house tennis et athlétisme, la micro-folie à venir qu'on a quand même à notre crédit, plus, quand on parle de ces millions investis et ces emprunts. Je vous rappelle qu'on a eu, il y a quelques années, sur le site Brodard le regroupement de nos services techniques. C'était indispensable pour le fonctionnement correct et même très bon des services, ça a coûté 4 millions d'euros, 4,8 millions. Et, si la ville n'avait pas saisi cette opportunité, la construction d'un bâtiment dédié aurait coûté 10 millions en comptant l'achat du terrain. Donc, ça n'est pas une si mauvaise affaire. Et c'est vrai que ça a été fait sans subvention, sur ces sujets là on ne peut pas en avoir.

Bref, dans votre critique, parce que c'est forcément une critique, vous semblez oublier qu'on vient de voter 480 000 € pour le CCAS, on n'oublie pas complètement le social, je ne peux pas vous laisser dire ça.

Sur la santé, on fait au mieux de ce que l'on peut faire dans un cadre national de désertification médicale avérée. Sachant qu'on a une Maison de Santé qui fonctionne plutôt bien, qu'on a l'hôpital, qu'on a les professionnels de santé qui se regroupent pour faire une CPTS (Communauté Professionnelle Territoire de Santé). Donc, il y a une dynamique !

Ce qui se passe, je ne peux pas vous laisser dire tout ça. J'ai un peu envie de vous dire la campagne municipale c'était l'année dernière et les Columériens ont choisi. Donc nous maintenant on a un programme et on va le dérouler.

Aude CANALE

Oui, moi je veux bien mais avec 17 % des inscrits, vous avez perdu la moitié de vos électeurs.

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il se trouve quand même que vous en avez eu bien moins que nous. Mais le problème c'est qu'il faut peut-être vous faire à l'idée qu'on va dérouler notre programme tous les ans, parce qu'on a cœur de mener à bien tous les projets qu'on a proposés aux Columériens qui nous ont choisis.

Voilà, je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Pascal THIERRY

Oui Mme PICARD, moi je vous ai écoutée et c'est normal que vous défendiez votre projet électoral, je voulais simplement vous souligner parce que vous parlez beaucoup de la géothermie, la géothermie a été amenée à Coulommiers, et c'est une grande réussite, par la mairie socialiste, cette géothermie. Alors chaque fois que je peux le répéter et puis ça fera plaisir à mon camarade Bastien GIBAUT qui connaît bien aussi le parti socialiste. Donc, voilà, quand on peut dire que c'est amené par le parti socialiste, il ne faut pas s'en priver.

Laurence PICARD

Et, bien tout le monde l'a oublié ! c'est bien vieux quand même cette histoire, et on a juste fait quelques ajustements qui nous ont coûté des millions quand même. Bref, en tout cas on développe la géothermie et c'est aussi à notre honneur si vous permettez.

Mme le Maire,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n°92-125 de février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'article L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2021 joint à la présente délibération

Vu l'avis de la commission des Finances réunie le 27 janvier 2021,

Vu les annexes jointes à la présente délibération,

PROPOSE

- d'adopter le budget principal 2021 de la ville de Coulommiers arrêté à la somme de 32 388 771,57 € dont 12 020 492,57 € en investissement et 20 368 279 € en fonctionnement
- de voter les crédits par chapitres, tant en investissement qu'en fonctionnement,
- d'adopter l'ensemble des annexes jointes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le budget 2021 de la ville de Coulommiers et ses annexes pour les montants indiqués et dans les conditions définies ci-dessus,
- Vote les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement,
- Adopte l'ensemble des annexes jointes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

DÉCISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'elle a été amenée à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données.

N°2020-DEC-022 en date du 30 novembre 2020 : Remboursement émanant de la SMACL Assurances d'un montant de 2 976,76 € pour un sinistre à l'école Vaux Village. La recette correspondante sera imputée au compte 7788 824.

N°2020-DEC-023 en date du 18 décembre 2020 : Remboursement par la commune d'un montant de 570,00 € suite à des dégradations sur des véhicules. Les écritures correspondantes seront imputées au compte FIN 020/678 SIN.

N°2021-DEC-001 en date du 14 janvier 2021 : Remboursement émanant de la SMACL Assurances d'un montant de 1 424,08 € pour un sinistre sur un candélabre endommagé par un tiers identifié. La recette correspondante sera imputée au compte 7788 814.

N°2021-DEC-002 en date du 14 janvier 2021 : Remboursement émanant de la SMACL Assurances d'un montant de 1 000,00 € correspondant à une franchise après obtention du recours suite à un sinistre sur candélabre. La recette correspondante sera imputée au compte 7788 814.

Vu les articles L.2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales,

Compte-rendu des décisions prises en application de la délibération n°2020-DEL-112 du 21 septembre 2020

Date de signature et durée	Objet	Titulaire	Montant total HT
SERVICES			
Signé le 16/11/2020 jusqu'à exécution complète des prestations	Mission de Maîtrise d'œuvre pour la création d'un skate park	Groupement JULIEN CLEMENT ARCHITECTE (mandataire) / SKATEPARK SERVICE CONSEIL 94200 Ivry sur Seine	15 550,00 €
Signé le 04/12/2020 5 ans	Location et maintenance de deux photocopieurs pour le service reprographie	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS FRANCE 78424 Carrières sur Seine	13 964,00 € par an Soit 69 820,00 € sur 5 ans
Signé le 07/12/2020	Avenant au marché de Maîtrise d'œuvre pour la création d'un skate park : -Correction du montant TTC du mandataire non assujetti à la TVA	JULIEN CLEMENT ARCHITECTE 94200 Ivry sur Seine	0 €

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Services d'assurances pour la commune de Coulommiers :			
Signés le 10/12/2020 4 ans	Lot 1- Assurance des dommages aux biens et risques annexes	GROUPAMA 45166 Olivet	22 644,44 € par an Soit 90 577,76 € sur 4 ans
	Lot 2- Assurance des responsabilités et risques annexes	Groupement PILLIOT (courtier) / VHV / MALJ 62921 Aire sur la Lys	12 545,02 € par an Soit 50 180,08 € sur 4 ans
	Lot 3- Assurance des véhicules et des risques annexes	Groupement PILLIOT (courtier) / GREAT LAKES 62921 Aire sur la Lys	23 156,12 € par an Soit 92 624,48 € sur 4 ans
	Lot 4- Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus	SMACL (79031 Niort)	665,88 € par an Soit 2 663,52 € sur 4 ans
Signé le 11/12/2020 1 an reconductible 1 fois	Vérifications périodiques des installations électriques et gaz dans les bâtiments communaux – des appareils de levage et équipements de travail	APAVE PARISIENNE 77600 Bussy St Georges	9 561,00 € par an Soit 19 122,00 € sur 2 ans
Signé le 08/01/2021 3,5 ans	Avenant au contrat de dématérialisation des procédures de marchés publics : -Ajout de prestations optionnelles : Lettre recommandée électronique et suivi automatique des attestations sociales et fiscales	AWS 38000 GRENOBLE	824,00 € par an Soit 2 884,00 € sur 3 ans et demi

QUESTIONS DIVERSES

Pascal THIERRY

J'ai reçu la carte de vœux de la ville de Coulommiers et j'ai regardé et écouté avec attention le film de la cérémonie des vœux 2021. J'ai vu également l'annonce de la publication de cette vidéo sur le site de la ville. Nous avons eu l'expression de Mme le Maire ce qui m'a paru tout à fait normal. J'en profite pour la remercier de nous avoir apporté tant de précisions sur les projets de la municipalité. Et, celle d'un ministre délégué au commerce extérieur et à l'attractivité, certes aussi conseiller municipal absent de cette assemblée. Personnellement, je pense que le ministre délégué n'avait rien à faire dans cette vidéo puisque ni les maires adjoints, ni les autres conseillers municipaux de la majorité ne se sont exprimés. Sur le fond, un conseiller municipal soit-il ministre délégué ne fait que répéter ce que dit notre Maire. Cela interpelle et pose la question de savoir qui est le Maire ? Ici, au sein de l'assemblée nous savons que Mme Laurence PICARD a été élue officiellement à la fonction. Le citoyen, lui peut en douter. La loi organique de 2014 interdisant le cumul des fonctions exécutives me semble mise à l'épreuve par cette situation toujours ambiguë jouée par le collègue RIESTER. Ma question, n'ayant pas vu de ligne financière sur les documents du budget, le ministre délégué au commerce extérieur a-t-il l'intention de verser à la commune de Coulommiers sa participation à la réalisation du film et de la carte de vœux 2021 ?

Laurence PICARD

Alors, vous êtes tout nouveau puisque vous venez d'arriver c'est sûr. Donc, vous n'avez peut-être pas reçu la carte de vœux de l'an dernier de Mme MOTOT ?

Pascal THIERRY

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ah non.

Laurence PICARD

Et bien c'était pareil !

Et l'an dernier il y avait des vœux, ici même, et les vœux à Coulommiers, et bien le ministre à l'époque qui était conseiller municipal, il les a présentés.

Donc on n'a pas dépensé plus, on a plutôt dépensé moins, on a fait des vœux en numérique parce qu'on ne pouvait pas se réunir.

Mais les circonstances ont fait que comme d'habitude on a présenté nos vœux.

Comme me soufflait Mme LORENTER, les adjoints ont été présentés, chacun dans leur délégation, mais ne se sont pas exprimés parce que nous sommes un groupe.

Aude CANALE

Voyez l'avantage de votre groupe, c'est que chacun peut s'exprimer. Alors que nous, dans l'avantage que vous nous donnez à être un groupe c'est qu'il n'y en a qu'une qui peut s'exprimer. Donc ça ne va pas.

Laurence PICARD

Mais pourquoi vous me dites ça ?

Aude CANALE

Et bien parce que dans l'expression communale vous considérez que nous n'avons le droit qu'à une seule parole si nous sommes un groupe, un seul texte si vous voulez.

Laurence PICARD

C'est comme ça que c'est organisé, ce n'est pas qu'à Coulommiers !

Aude CANALE

Oui, c'est le jeu ma pauvre Lucette.

Laurence PICARD

Non ce n'est pas le jeu, ce sont les textes, c'est comme ça que ça se passe dans toutes les collectivités, je suis désolée. D'autres questions ?

Pascal THIERRY

Mais vous ne m'avez pas répondu ! Alors je voulais savoir si le ministère, parce qu'il se fait sa petite publicité, c'est moi le ministre, c'est moi le plus beau et il peut quand même donner à la commune de Coulommiers une subvention pour avoir fait son show à Coulommiers !

Laurence PICARD

Je n'ai pas répondu à la question parce que ça ne méritait pas plus que ça.

Quand il vient ici, il ne paye pas pour venir présenter ses vœux ! il est ministre certes, mais il vient présenter ses vœux aux Columériens, il ne vient pas nous parler de son ministère !

On ne va pas polémiquer là-dessus, c'est un peu de mauvaise foi de votre côté.

L'an dernier c'était pareil et l'année prochaine ce sera pareil.

Pascal THIERRY

Il n'y a que quand il ne sera plus ministre que ça changera alors !

Laurence PICARD

Et bien, on verra, moi je ne sais pas.

Y a-t-il d'autres questions ?

Coralie CHAMOIS

J'aimerais savoir ce qu'il en est de la délégation pour l'égalité entre les femmes et les hommes et pour les actions de la ville pour lutter contre les stéréotypes de ce genre, à prévenir les violences sexuelles, le sexisme, les discriminations etc ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

On en parle un peu à chaque fois, vous ne pouvez pas dire que c'est un non sujet.

Coralie CHAMOIS

Je ne dis pas ça mais la dernière fois que je vous ai posé la question, vous m'avez dit il y aura une séance de travail au mois de décembre. Séance de travail à laquelle je me suis présentée et j'ai écouté. Il en est sorti que chacune des commissions devait travailler de son côté pour pouvoir présenter quelque chose pour le 8 mars. Comme j'imagine qu'on ne se reverra pas avant le 8 mars, je veux savoir ce que chacune des commissions a prévu de faire pour la journée de la femme mais pas seulement en fait, parce que lutter contre les discriminations et contre le sexisme c'est pas simplement le 8 mars. Donc, qu'est ce qu'on fait concrètement, comment ça avance ?

Laurence PICARD

La dynamique a été insufflée et donc Claude LORENTER a engagé avec le service enfance, au sein des accueils de loisirs, une initiative autour des femmes célèbres - avec des panneaux d'informations sur des femmes célèbres qui vont être réalisés par les enfants au sein des ALSH. Kévin CHEVRIER a imaginé un projet pendant les vacances de février avec le service jeunesse, pour interviewer des gens reconnus au niveau local, chefs d'entreprise, commerçants, femmes représentatives du milieu associatif, infirmières etc.. Le support de ces interviews pourra être exploité pour le 8 mars et Sophie DELOISY a engagé un partenariat dynamique au niveau du CCAS avec la CARED autour d'un webinaire rassemblant des femmes inspirantes en lien avec la CARED et l'action Femmes Motivées qu'ils déclinent. Il pourrait s'agir par exemple de femmes exerçant des métiers d'hommes.

Alors on est toujours dans un contexte sanitaire qui ne permet pas de faire une manifestation en présentiel donc ce sera essentiellement diffusé sur les supports numériques, les réseaux sociaux et je remercie Sonia ROMAIN qui est en charge de cette délégation pour tout le travail qu'elle fournit. C'est beaucoup de travail parce qu'il faut organiser et coordonner les actions et effectivement comme c'est transversal c'est assez compliqué. Mais chaque élu, qui a pu faire des choses, dans sa délégation a travaillé avec Sonia pour que le 8 mars, on ait une proposition dans le cadre de cette journée internationale des femmes.

Coralie CHAMOIS

Je vous remercie, j'en profite aussi pour demander car il me semblait important de former tous les publics, le personnel, que ce soit dans les écoles, dans les associations, les élus, à ça, à la question des stéréotypes de ce genre. Parce que je pense que c'est important et intéressant de mettre en avant les vies de femmes célèbres mais c'est pas comme ça que l'on déconstruit les stéréotypes. Et, vous m'avez dit travailler avec le Centre Hubertine Auclert et c'est très bien car ce centre fait ce genre de formations. Si on n'est pas capable de mettre le doigt sur une discrimination ou sur une violence parfois on ne se rend pas compte que cela en est une. C'est pour ça que avant de faire des panneaux, moi, j'aimerais bien qu'on puisse proposer ça à tous les personnels, ce genre de formations.

Laurence PICARD

Le droit à la formation existe pour tout un chacun. Le Centre Hubertine Auclert est ouvert à tous les élus qui le veulent.

Coralie CHAMOIS

Je voulais savoir si c'est quelque chose qui était impulsé par la ville ?

Voyez, moi par exemple, j'enseigne à l'Université Concordia à Montréal, tous les personnels au mois de septembre ont dû suivre une formation en ligne et on n'était pas payé tant qu'on avait pas fini cette formation. Et, ça me semble être vraiment essentiel.

Laurence PICARD

J'ai bien compris et je pense aussi que c'est un sujet essentiel. Nous y travaillons et nous mettons en place des actions.

D'autres questions ?

Merci et bonne soirée à tous.

A bientôt.

La séance est levée à 20h50